C.R.I.C. N° 75 (2008-2009)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation

Mardi 3 mars 2009

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 5

Projet de décret modifiant le décret du 11 mars 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des Missions régionales pour l'emploi (Doc. 916 (2008-2009) - N°1)..... 5

Désignation d'un Rapporteur..... 5

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine

Orateur : M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine 5

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, MM. Jamar, de Lamotte, Wacquier, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 6

Examen des articles

Orateurs : M. le Président, MM. Wacquier, de Lamotte, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, MM. Jamar, Bracaval..... 10

Votes des articles..... 11

Confiance au Rapporteur..... 11

Interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le manque de soutien des pouvoirs publics au secteur de la construction »

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 11

Interpellation de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine et à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « l'organisation de l'offre de formation interne au bénéfice du personnel du Forem »

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, Mme Defraigne..... 16

Questions orales.....21

Question orale de M. Walry à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la suppression d'emplois chez Mitra sur son site à Wavre »

Orateurs : M. le Président, M. Walry, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 21

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les titres-services »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 23

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les conséquences de la situation économique actuelle sur le secteur des commerces »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 24

Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'évaluation globale du « plan Marshall »

Orateurs : M. le Président, Mme Defraigne, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 25

Question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la gare de Cerfontaine »

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 27

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoin, sur « les difficultés qu'éprouvent les jeunes à trouver un emploi »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, Mme la Présidente..... 28

Question orale de M. Stoffels, sur « le retrait de sponsors dans le monde de la Formule 1 »; question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le dossier Francorchamps »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, Mme Cassart-Mailleux, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 30

Question orale de M. de Saint Moulin à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «l'annonce du dépôt de bilan de la faïencerie Royal Boch à La Louvière»

Orateur : Mme la Présidente..... 32

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les conséquences de l'annonce de la faillite de la SA Royal Boch»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Pary-Mille, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 33

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la situation de l'entreprise Don Bar à Soignies »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Pary-Mille, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 34

Question orale de Mme Cornet à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les bâtiments pris en location par le service wallon de l'emploi et de la formation (Forem) ou lui appartenant»

Orateurs: Mme la Présidente, Mme Cornet, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 35

Question orale de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les pertes d'emploi annoncées au sein des usines de Saint-Gobain d'Auvelais »

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine..... 38

Interpellation (suite)..... 40

Interpellation de Mme Cornet à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « les Centres de formation de l'IFAPME »

Orateurs : M. le Président, Mme Cornet, M. Tarabella, Ministre de la Formation..... 40

Liste des intervenants..... 44

Abréviations courantes..... 45

Présidence de M. Jean-Charles Luperto

- La séance est ouverte à 9 heures 9 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 11 MARS 2004 RELATIF À L'AGRÉMENT ET AU SUBVENTIONNEMENT DES MISSIONS RÉGIONALES POUR L'EMPLOI (DOC. 916 (2008-2009) — N°1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 11 mars 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des Missions régionales pour l'emploi (Doc. 916 (2008-2009) — N°1).

Désignation d'un Rapporteur

M. le Président. – Mme Simonis est désignée en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Les missions régionales pour l'emploi (MIRE) ont été créées au début des années 90 sur le modèle de la MIREC, Mission régionale de Charleroi, qui elle-même s'était largement inspirée des travaux de Bertrand Schwartz qui accréditait l'idée que l'on peut insérer sur le marché du travail des personnes qui sont très éloignées de l'emploi, à condition bien sûr de définir, avec les employeurs, les exigences des postes de travail et de construire des modules de formation et d'ajustement au départ de celles-ci.

Le 31 mars 1994, le Gouvernement adoptait un arrêté visant l'agrément et le subventionnement des missions régionales pour l'emploi. Le 1er janvier 1998, un second arrêté était adopté précisant les objectifs, les champs d'application et les missions confiées à ces MIRE.

Enfin, dans un souci de pérennisation de ce dispositif ayant démontré sa pertinence en faveur de l'insertion des publics les plus fragilisés, le Parlement wallon adoptait, le 11 mars 2004, un décret relatif à l'agrément et au subventionnement des missions régionales pour l'emploi.

Dans un souci de cohérence, ce dispositif s'inscrivait dans la dynamique du décret-cadre relatif au dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle et positionnait les missions régionales pour l'emploi en tant qu'acteurs du DISP.

Dans le courant du premier semestre 2007, le dispositif MIRE faisait l'objet d'une évaluation confiée au LENTIC de l'Université de Liège. Cette évaluation soulignait l'efficacité des MIRE et la plus-value qu'elles apportent en matière d'insertion des demandeurs d'emploi les plus fragilisés. Elle mettait également en évidence plusieurs dysfonctionnements et points à améliorer auxquels il convenait d'être attentif.

C'est sur base de cette évaluation et de la concertation qui a succédé à sa présentation avec la Commission consultative et d'agrément des MIRE mais aussi le FOREM ainsi que les Conseils d'administration des MIRE et des partenaires sociaux présents au sein du Conseil Économique et Social de la Région wallonne, que les nouvelles orientations proposées aujourd'hui dans le projet de décret ont été définies.

Les modifications apportées au décret du 11 mars 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des missions régionales pour l'emploi visent ainsi à :

- rendre le dispositif accessible non seulement aux demandeurs d'emploi les plus fragilisés mais également aux travailleurs occupés dans des emplois de transition, ou des emplois tremplins, notamment liés à des mesures de soutien à l'insertion socioprofessionnelle. A titre d'exemple, les PTP mais aussi les « Articles 60 » notamment ;
- mieux articuler encore les actions des MIRE à la réalité socio-économique sous-régionale, aux besoins détectés tant au niveau des publics cibles des MIRE que des entreprises et aux actions des autres acteurs du dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle ;
- supprimer le potentiel effet pervers d'un mode de subventionnement des MIRE associé pour partie au nombre de travailleurs de l'asbl

plutôt qu'aux objectifs à atteindre et aux résultats obtenus en liant le subventionnement :

- à l'approbation d'un plan d'action local et intégré, un PLIC, concerté avec le FOREM et le comité subrégional de l'emploi et de la formation territorialement compétent (les acronymes dans la matière de l'emploi sont délicieux !) et nous n'avons pas de limite ;
- à une obligation de résultat, tant en termes d'objectifs à atteindre que la MIRE s'est fixés dans son plan d'action qu'au niveau de l'emploi des bénéficiaires qu'elle a accompagnés ;
- mieux visibiliser le dispositif des MIRE, les missions de celles-ci et leurs spécificités par rapport aux bénéficiaires, aux entreprises et aux autres acteurs du dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle et assurer une professionnalisation toujours renforcée des travailleurs des MIRE, via le soutien d'une structure d'appui, qui aura notamment pour mission de contribuer à la mutualisation, à l'harmonisation et à l'essaimage, au sein des MIRE, des outils pratiques et méthodologies développés par celles-ci ; de proposer et d'organiser un programme de formation continue de leur personnel et, enfin, d'apporter un soutien logistique, méthodologique, administratif et informatique à l'ensemble des MIRE.

En balisant et en précisant les rôles et les objectifs des missions régionales pour l'emploi et en renforçant leur positionnement au sein du DISP, en leur donnant des obligations de moyens et de résultats, mais aussi en leur garantissant également une subvention sur base trisannuelle, en soutenant leur pro-activité et en reconnaissant leur mission de laboratoire d'innovation sociale, notre objectif est de contribuer à la pérennisation du dispositif, à la mise en évidence de la plus-value des actions des MIRE au bénéfice des demandeurs d'emploi les plus fragilisés.

En cette période où les effets sur l'emploi de la crise financière risquent d'être encore plus difficiles pour les publics fragilisés que pour les autres, il est essentiel de renforcer la dynamique d'un dispositif efficace, dédicacé à l'accompagnement vers et dans l'emploi des travailleurs les plus vulnérables.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Je dois dire que, lisant cela très tôt le matin, le premier article m'a profondément ému puisqu'il dit que les MIRE sont modifiées par les MIRE, sauf qu'ils sont en majuscule ! C'est pour l'anecdote.

J'observe en outre, on va le découvrir au fur et à mesure, qu'il y a des amendements déposés par la Majorité dont je n'ai pas connaissance.

Mais, en réflexion générale, je pense que même pour ceux qui s'y retrouvent dans cette matière, je me demande s'ils s'y retrouvent vraiment au-delà de la terminologie générale, de plic, de ploc, de MIRE et maintenant d'inter-MIRE, de DIISP. Si je fais le tour des deux ou trois législations qui nous régissent — les MIRE, les OISP, les EFT, le FOREM Formation, FOREM Conseil, Entreprises Insertion, Titres-services, IDESS, ALE, IFAPME, CPAS, ce n'est pas simple.

(MM. Devin et Fourny s'expriment hors micro)

Monsieur Devin, je suis d'accord avec vous, mais justement vous l'avez critiqué, alors permettez-moi de le faire, d'autant qu'ici il s'agit d' une quinzaine d'institutions dont nous savons que les contacts entre elles ne sont pas toujours des plus simples.

Premier constat, nous avons, si je ne m'abuse, 86 asbl — organismes d'insertion socioprofessionnelle — qui se voient, en quelque sorte, sous-traités par le FOREM. Le travail d'accompagnement des demandeurs d'emploi dépend des MIRE (dorénavant en majuscules) via le DIISP. Ces demandeurs d'emploi concernent finalement 60 % des chômeurs wallons à savoir, d'une part, ceux qui n'ont pas un certificat d'enseignement secondaire supérieur et, d'autre part, ceux qui n'ont pas travaillé pendant les 24 mois sur une période globale des 36 derniers mois. Donc, ici, on parle quand même de quelque chose de relativement sérieux : 60 % des chômeurs wallons sont concernés par la législation et on réalisera peut-être un petit sondage pour savoir s'ils savent ce que sont les MIRE, les inter-MIRE, les DIISP, et tout le reste. Je pense qu'il y a là matière à réflexion sur une possible, nécessaire, voire indispensable rationalisation dans tout le secteur.

En termes d'efficacité, jusqu'à présent, qu'avons-nous pu constater ? Chiffres à l'appui, ce n'est pas nous qui les avons inventés, ni le PRL, FDF, MCC, c'est l'IWEPS avec Comase, en moyenne, les agences du DIISP transmettent une seule offre d'emploi tous les trois mois aux chômeurs qu'ils accompagnent. La moyenne est celle-là. Septante-huit pourcents des chômeurs qui émargent au DIISP ne trouvent pas d'emploi — deuxième constat !

On voit qu'il y a — c'est en tout cas ce qui ressort à la fois des différents rapports et à la fois du Centre

de recherche de l'ULg, -à ce propos, il y a des tensions récurrentes entre les différents opérateurs du DIISP et du FOREM. Problèmes de communication, problèmes de tension? Qui fait quoi? Qui doit aller où? Pour avoir quoi? Qui doit faire quoi pour passer d'une position «pré-qualifiante» à une formation qualifiante censée conférer un métier? C'est un gros problème puisque, troisième constat, dans les chiffres, 9,3% des personnes qui ont suivi une formation pré-qualifiante au sein des DIISP accèdent à une formation qualifiante. C'est toujours le FOREM et l'IWEPS qui nous donnent ces informations.

Par ailleurs, le budget, relevé par le Centre de recherches de l'ULg à propos des MIRE, se situerait à cinq millions d'euros au niveau du Gouvernement. Le LENTIC parle de 7,1 millions d'euros. Qu'en est-il? Je pense que c'est une question qui mérite réponse, pour aller dans le bon sens. Mais vu tout ce foisonnement, encore une fois, on est en droit de se poser certaines questions.

Maintenant, on va créer l'inter-MIRE: nouveau processus, nouvel organisme, avec une représentation qui est décrite dans le projet de décret. Nous craignons, pour notre part, au niveau du MR, beaucoup de doublons. Ou alors il convient de préciser, à chacun, à chacune, ce qu'il fait dans son rôle. Il conviendrait peut-être que les chômeurs sachent finalement à qui devoir s'adresser, parce que je pense que ce n'est pas toujours simple pour eux, même pour les personnes qui travaillent dans telle ou telle cellule d'accompagnement. Je songe notamment — parce que ce n'est pas cité formellement — à toutes celles et ceux qui travaillent dans les Maisons de l'Emploi, pour orienter après le chômeur. Vous avez notamment cité les PTP. Si je ne m'abuse, ce sont des gens qui comptent deux ans de chômage sans travail. S'ils ont travaillé trois semaines chez Colruyt, à la limite, ils ne bénéficient plus du PTP. Entre parenthèse, j'ai vu des effets pervers où quelques-uns qui étaient courageux d'avoir travaillé quelques jours par ci, quelques jours pas là, ne bénéficient plus des avantages d'un PTP. Donc là je crois qu'il y a aussi matière à réflexion, mais sans doute est-ce dans le cadre d'une autre législation.

M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine.- *(s'exprime hors micro).* «Le PTP relève d'un accord de coopération entre le Fédéral et les entités fédérées».

Au Fédéral, je sais. Les PTP sont repris ici dans votre exposé et je m'interroge. Mais je pense qu'on peut reconnaître ensemble que là, il y a des effets pervers, et nous le vivons au quotidien. Lorsqu'on est dans le cadre de projets, parlons par exemple d'un projet que vous connaissez mieux que moi, le projet de gestion centre-ville, on nous dit: «*Pous engager des stewards centre-ville, il faut des PTP*». Mais pour trouver des PTP, oui il y en a plusieurs, et puis vous en avez qui conviennent mieux que d'autres «*Ah, mais non, vous avez travaillé deux semaines, donc vous ne remplissez pas les conditions*». Mais Je pense que cela nous écarte un peu des débats.

Ce qui nous inquiète le plus, ce sont ces mutliples doublons et la clarté de toutes ces couches. C'était le but essentiel des MIRE: ramener ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi à la formation pré-qualifiante et puis à la formation qualifiante, et donc à l'emploi. Et quand on voit le rapport du LENTIC, quand on voit le rapport de l'IWEPS et même du FOREM, on est en droit de se poser des questions, vous en conviendrez. D'où, peut-être, ce projet de décret, mais avec le relatif des avantages, semble-t-il, qu'on crée une nouvelle structure qui est censée coordonner tout cela, c'est à dire le Conseil d'administration de l'inter-MIRE. Et je lui souhaite bonne chance, parce que je crois que toutes et tous, ici, nous souhaitons vivement que, finalement, un maximum de personnes en inactivité — surtout de longue durée — retrouvent très rapidement le chemin du travail. Mais il faut reconnaître que les résultats ne sont pas toujours ceux que l'on serait à même de pouvoir attendre.

De plus, nous constatons, et vous l'avez peut-être vu dans les chiffres, une très grande variation d'une MIRE à l'autre. Certaines fonctionnent bien, d'autres ne fonctionnement vraiment pas très bien. Et je ne les cite pas, mais je crois que vous les connaissez mieux que moi. Donc, là aussi, il y a peut-être lieu de s'interroger sur ce dysfonctionnement géographique, ou fonctionnel au sein même des MIRE, qui doivent être maintenant, si le décret passe, orchestrées par l'inter-MIRE, avec la collaboration du FOREM et des DIISP, si j'ai bien compris le mode de fonctionnement nouveau pour l'avenir.

Voilà quelques réflexions que je souhaitais faire.

J'ai toutefois une réflexion plus technique, déformation personnelle. Je pense qu'il faudrait faire attention qu'une concurrence déloyale ne s'installe avec le secteur privé, notamment les acteurs de l'Intérim, notamment en matière de TVA, avec les nouvelles directives européennes. Il me paraît qu'en terme de TVA, Impôts des sociétés ou pratiques de commerce, mais surtout TVA, avec les nouvelles directives qui allignent les obligations en la matière, il y a lieu de prendre toutes les précautions voulues. Peut-être est-ce fait, peut-être n'est-ce pas fait? Mais en l'état actuel du texte, je n'ai pas, en tout cas, tous les apaisements voulus en la matière.

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques remarques que je souhaitais faire d'emblée sur ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Quelques mots concernant l'intervention dans la discussion générale,

où on a évoqué, déjà à plusieurs reprises, cette problématique des MIRE, Monsieur le Ministre, et surtout au départ de votre demande d'évaluation faite par le LENTIC au niveau de l'Université de Liège. Celui-ci a émis, dans son évaluation, un certain nombre de conclusions que vous intégrez dans ce projet de décret. Pour nous, c'est évidemment intéressant — et on vous avait sollicité à plusieurs reprises — pour l'obtenir. Nous avons reçu le document la semaine passée. Je pense qu'il y a un certain nombre de choses qui recadrent le travail des MIRE, et c'est l'objectif évidemment d'une évaluation et du suivi de cette évaluation qui, pour nous, est un élément important.

Non seulement les droits des MIRE sont exprimés dans ce projet de décret, mais ils sont liés à un certain nombre de devoirs, de tâches qui sont, pour elles, nécessaires pour atteindre les objectifs qui lui sont donnés par ce décret. Je peux aussi insister sur un élément : ces devoirs sont bien précisés, mais les droits, c'est le caractère triennal de leur subventionnement qui permet d'avoir un peu de prospectives dans l'action. C'est un élément qui était remarqué et demandé par le secteur.

Je me réjouis sur un deuxième élément, et on en discutera tout à l'heure, la nécessaire évaluation quantitative, mais aussi qualitative de ce qui est fait. Donc il y a des indicateurs d'impact qui seront nécessaires pour effectivement voir ce qu'il en est.

Il me reste encore deux questions que j'aurais bien voulu évoquer avec vous. D'aucuns dans les secteurs, que ce soit EFT, OISP ou même au FOREM, vivent parfois un problème de concurrence entre les uns et les autres. Donc il faut, je pense, que vous puissiez, dans la réponse, fixer un certain nombre de balises par rapport à cela, de balises pour éviter ces concurrences entre ces différents opérateurs et que chacun « reste dans son couloir », comme dans les épreuves d'athlétisme. On peut évoquer ici si, effectivement, les MIRE ont sans doute une mission directe d'intermédiation entre entreprises et demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi. C'est effectivement ce que nous voulons. M. Jamar, que j'écoutais très attentivement, évoquait aussi le fait que beaucoup de chômeurs qui restent longtemps au chômage, sont les publics les plus précarisés.

Dernier élément que je voudrais évoquer avec vous : est-on certain d'avoir pris les mesures adéquates pour proscrire la sélection des publics pour atteindre plus sûrement les objectifs ? Je pense qu'il est intéressant de connaître votre sentiment et d'avoir votre commentaire par rapport à cette problématique. Le commentaire à l'article 17 du projet qui modifie l'article 13 prévient cette question, me semble-t-il. Il évoque le problème d'un rapport annuel qui permettra l'évaluation d'éventuels écrémages et l'introduction d'un bonus à la subvention. Je pense que c'est « un plus » significatif. Donc, c'est un bonus qui permettra évidemment d'aller chercher la personne qui en a le plus besoin et c'est véritablement cette mesure pour la lutte contre la précarisation des bénéficiaires qui sont dûment accompagnés.

J'aurais souhaité, pour que cela figure dans le rapport de nos travaux, avoir votre avis là-dessus et votre sentiment de l'action qu'il convient de mener pour bien déterminer les pistes de chacun, éviter cette concurrence et aussi lutter contre les chômeurs les plus précarisés. Cela me semble important dans la démarche globale de lutte contre le chômage ou de réinsertion des demandeurs d'emploi les plus précarisés ou les plus difficiles à placer.

M. le Président. – La parole est à M. Wacquier.

M. Wacquier (PS). – Je pense qu'on se situe ici dans un processus pragmatique, transparent et sain. Je pense qu'il est important de le souligner puisque le Ministre réfléchit, l'a évalué et il y a des solutions proposées en fonction des différentes évaluations notamment du LENTIC et du CESRW.

N'oublions pas également qu'il y a trois points importants. D'abord l'ouverture aux travailleurs qui se trouvent dans des emplois de transition. Je pense que cela mérite d'être souligné et notamment au niveau des PTP ; c'est une tranche importante des demandeurs d'emploi qui ont trouvé une voie, non pas sans issue, mais transitoire et qu'il faut donc les accompagner pour arriver à la stabilisation de leur situation.

L'ensemble du mécanisme de subventionnement, notamment avec le PLIC, le « plan d'action locale et intégré » me semble également très précis ainsi que le subventionnement basé sur les résultats et les objectifs.

Et enfin, la lisibilité qui est éminemment importante. Maintenant, je pense également, et là c'est une réflexion de terrain, qu'il ne faut pas sous-estimer les différentes collaborations existantes entre les différents services. Je vois par exemple les Maisons de l'Emploi qui sont en dialogue permanent avec le FOREM, les MIRE donc, je n'ai pas la crainte exprimée par M. Jamar, sachant que les informations transpirent vraiment jusqu'au plus humble des employés, en tout cas c'est le cas dans ma Maison de l'Emploi qui est en pluricommunalité.

Il faut constater, et c'est très intéressant, que l'évaluation du dispositif s'est montrée constructive. Elle va, je l'espère, améliorer ce dispositif qui est déjà d'une façon ou d'une autre, jugée efficace en matière d'insertion de ces demandeurs d'emploi les plus difficiles, les plus fragilisés.

Peut-être, Monsieur le Ministre, serait-il intéressant de nous décrire rapidement le paysage actuel des MIRE pour recadrer, et peut-être aussi nous parler de l'impact financier de ces modifications.

M. le Président. – La parole est à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la première question a été de dire que le paysage est apparemment complexe. Il y a des EFT, des OISP, des MIRE, on peut ajouter le FOREM et bien d'autres organismes. Ce n'est pas faux. Il faut aussi reconnaître que les situations de nos concitoyens qui sont touchés par l'absence d'emploi sont extrêmement différentes. Certains sont concernés d'abord par de la resocialisation, d'autres par le fait d'être aidés par l'ASBL Lire et Ecrire, les troisièmes de refaire un retour vers l'emploi. Tout cela donne des situations où les outils se sont créés, c'est vrai, avec le temps. Je rappelle que tant le DIISP que les MIRE ont été mis en place décrétalement sous la législature passée.

Ce que nous avons voulu faire au travers de ce décret, c'est justement essayer d'améliorer le dispositif qui, comme l'a montré l'évaluation faite par le LENTIC, alors que les chiffres que vous citez et qui proviennent de COMASE sont eux dans le cadre du DIISP. Ici, le LENTIC a vraiment fait une étude scientifique. Je pense que le professeur Pichault, reconnu dans notre région comme étant un des spécialistes de l'emploi les plus incontestables, a montré que l'action des MIRE, qui n'est pas une action de formation mais bien une action d'insertion vers l'emploi des publics les plus défavorisés, est une chose utile.

Deux, nous ne créons rien. Je pense qu'il faut bien indiquer que sous ce décret, nous ne créons rien. Nous confortons ce qui a été mis en évidence par les structures elles-mêmes. Lorsqu'on me demande combien il y a de MIRE, il y en a onze aujourd'hui, globalement une par direction subrégionale du FOREM. Ces éléments sont, je pense aujourd'hui, totalement insérés dans le milieu et travaillent effectivement en collaboration et je peux rejoindre M. de Lamotte en disant qu'il faut éviter les doublons, les concurrences, aider les travailleurs sans emploi à revenir vers l'emploi. Ce n'est pas un marché qu'il faut se disputer, c'est un service public qu'il faut assumer vers ces gens pour en ramener un certain nombre qui sont véritablement en déshérence. Certains ont été exclus du chômage, se sont retrouvés Art. 60, dans des conditions familiales difficiles en proie à des problèmes d'assuétudes, confrontés à des problèmes extrêmement particuliers et les MIRE s'occupent de cela.

M. de Lamotte a tout à fait raison lorsqu'il évoque le bonus à la subvention pour soutenir les MIRE qui vont s'attacher aux personnes les plus défavorisées, qui sont évidemment les plus difficiles à insérer. A partir du moment où l'octroi de la subvention repose notamment sur un objectif quantitatif à atteindre, il est clair que cela favorise le fait d'aller chercher ceux qui sont à la limite le plus proches de l'emploi. Nous avons voulu contrebalancer cela en mettant le bonus pour justement dire «si vous faites vraiment l'effort maximal, vous aurez alors la totalité de la subvention».

Alors, aujourd'hui, nous n'avons pas voulu redessiner au départ d'une feuille blanche -la dernière fois que nous l'avons fait, c'était dans les négociations institutionnelles et nous avons vu ce que cela a donné- mais bien être relativement pragmatiques comme le disait M. Wacquier, en améliorant le dispositif existant.

La culture du Gouvernement aujourd'hui, et je la soutiens, est la culture de l'évaluation. Nous avons fait une évaluation. Cette évaluation nous conduit à une étape d'amélioration. Faisons cette étape. C'est vrai que le DIISP en lui-même est un outil intéressant, mais si à un moment donné il faut qu'il fasse aussi l'objet d'améliorations dans son fonctionnement, s'il faut parler avec les acteurs de terrain, sur comment les passerelles peuvent se faire, etc., nous le ferons. Cela est vrai. Je reste aujourd'hui dans le débat qui est le nôtre, c'est à dire améliorer le dispositif MIRE, en ayant à l'esprit le fait de donner aux MIRE plus d'objectifs, de mieux définir ceux-ci, de leur donner plus de garanties pour travailler dans la durée, mais aussi plus d'obligations en termes d'évaluations et d'insertion dans le tissu local puisque ce sont des outils au niveau des directions régionales du FOREM, et de le faire de manière plus efficace.

On a parlé de l'Inter-MIRE. Ce n'est pas un «nouveau bidule», cela existe aujourd'hui, nous le confortons simplement dans le décret. Dans les mesures, c'est une mesure d'appui, c'est aussi une manière de faire travailler les MIRE plus ensemble.

Je voudrais terminer en disant qu'il y a effectivement des niveaux de qualité différents, soit par des pratiques, soit parce que les êtres humains ont des qualités différentes. Le décret justement a pour objectif de renforcer les critères de qualité, de résultat, puisque aujourd'hui le subventionnement tiendra compte de ceux-ci.

Voilà ce que je voulais dire dans le cadre de la discussion générale.

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Je désire poser une simple question par rapport au financement: cinq millions d'euros, sept millions d'euros?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous avez raison, les cinq et les sept millions sont les vrais montants mais cela dépend de ce qu'on prend en considération. Si on ajoute tous les éléments, et je reprends ici le montant exact, on a un certain nombre de subventions dans le budget annuel

des MIRE qui est effectivement au niveau de 7.019.727 euros, on obtient un budget qui agrège des subventions qui ont été ajoutées par le PST3, le FSE, etc... Voilà ce que je tiens à préciser.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant le décret du 11 mars 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des Missions régionales pour l'emploi (Doc. 916 (2008-2009) — N° 1).

«Article premier

«Art. 2

«Art. 3

«Art. 4

«Art. 5

«Art. 6

«Art. 7

«Art. 8

M. Wacquier (PS). – A l'article 8, il y a un amendement qui consiste à ajouter les mots «à l'exception des trois premiers travailleurs» après les mots «par travailleurs équivalents temps plein actifs au sein de la MIRE» tout simplement pour avoir une cohérence de formulation avec le mode de calcul des subventions qui sont versées aux MIRE sur base de l'article 17 suivant.

M. de Lamotte (cdH).- (*s'exprime hors micro*). J'aurais voulu souligner l'élément relevé lors de l'évaluation.

M. le Président. –

«Art. 9

«Art. 10

«Art. 11

«Art. 12

M. de Lamotte (cdH). – *(s'exprime hors micro*). En ce qui concerne l'article 12 du décret coordonné, j'insiste sur la possibilité pour les directeurs des MIRE d'être présents et associés aux travaux de coordination et de collaboration, même si ce n'est pas prévu dans les statuts de l'asbl.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je pense effectivement que dans l'idée de l'INTERMIRE, ce sont les partenaires sociaux qui y sont. Je ne comprendrais pas que les opérateurs exécutifs, en l'occurence les directeurs, ne soient pas associés à cela, sinon on se prive de toute la connaissance et de toute l'opérationnalité du système.

Au Rapport, on peut donc indiquer qu'il faut une association de ces directeurs.

M. de Lamotte (cdH). – *(s'exprime hors micro)*. Vous accédez à mon souhait.

M. le Président. – Vous travaillez pour la mémoire de l'esprit du texte.

«Art. 13, 14, 15, 16, 17,

M. Jamar (MR). – Une simple question. Je me demande s'il n'y a pas une erreur ou alors, je n'ai pas bien compris la syntaxe ou la contradiction des textes. Dans le projet en tant que tel, on parle d'une subvention, sans rentrer dans les détails, mais à concurrence de 20 bénéficiaires maximum par travailleur équivalent temps plein actif au sein de la MIRE, et dans l'explication de cet article, on dit un minimum de 20 bénéficiaires accompagnés. On parle d'un minimum d'un côté et d'un maximum de l'autre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – D'un côté, on subventionne par bénéficiaire accompagné et la subvention s'arrête à 20, c'est là que vous avez un plafond. Par contre, la MIRE, elle, doit accompagner au minimum 20 bénéficiaires. Je peux concevoir que cela ne saute pas aux yeux.

M. Jamar (MR). – C'est plus compliqué que pour l'article premier.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – C'est pour cela qu'on a mis l'article premier comme mise en bouche et puis il y a une courbe d'apprentissage et quand on arrive dans l'article 17, on est prêt.

M. Jamar (MR). – Si je comprends bien l'explication, on parle de l'organisation générale.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Nous finançons 1.350 euros par bénéficiaire. À partir du 21ème bénéficiaire, on ne paie pas ces 1.350 euros supplémentaires. Mais par contre, il faut qu'ils en accompagnent 20 minimum.

C'est compliqué mais pas contradictoire.

M. Bracaval (MR). – Quelque part, on ne donne plus aucun incitant au-delà de 20. Pourquoi ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Au-delà de 20, c'est la subvention bonus qui intervient dans la mesure où vous jouez sur un certain nombre de critères.

C'est tout le problème du budget ! M.Jamar me demandait combien ça coûte. À un moment donné, il faut éviter que les coûts explosent. On a essayé de prendre des critères qui tiennent la route.

M. le Président. – La parole est à M. Wacquier.

M. Wacquier (PS). – Cela n'aidera pas beaucoup à la clarification, mais en tout cas, cela donnera de la cohérence à l'ensemble. C'est le même amendement que l'amendement numéro 1, c'est-à-dire qu'on ajoute à l'exception des trois premiers travailleurs, et ce, après les mots « par travailleur équivalent temps plein actif au sein de la MIRE » pour être conforme au mode de calcul des subventions qui sont versées au niveau de la MIRE.

L'amendement n° 3 est beaucoup plus technique ; il y a une petite erreur dans le libellé de l'amendement : je pense que c'est au 4è mais je ne pense pas qu'il faille faire un sous-amendement.

On fait référence au montant de la subvention visée au point 1 et remplacer ces mots-là par « aux points 1 et 2 ».

M. le Président. – Pas d'autres remarques ?

« Art. 18,19,20, il y a un amendement à l'article 20

M. Wacquier (PS). – C'est le 20 et le 21. Il ne va pas révolutionner, il est du même tonneau que l'article 1.

Il est proposé simplement de supprimer les articles 20 et 21 du projet de décret et il est remplacé par un nouvel article 20, formulé comme suit : « le Gouvernement fixe la date d'entrée en vigueur du présent décret. Il peut déterminer les modalités transitoires », puisque l'on se trouve ici dans un décret modificatif, notre Parlement ne peut évidemment pas prendre les dispositions transitoires réservées au Gouvernement qui devra les prendre, une fois voté le décret modificatif.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres remarques ?

Votes des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer aux votes des articles du projet de décret modifiant le décret du 11 mars 2004, relatif à l'agrément et au subventionnement des Missions régionales pour l'emploi (Doc. 916 (2008-2009) — N°1)

« Article premier

Adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.

« Art. 2, 3, 4, 5, 6, 7

Adopté par 7 voix pour et 4 abstentions

« **Art. 8, amendement ,** même vote jusqu'au bout, sur l'ensemble des articles

Adopté par 7 voix pour et 4 abstentions

Confiance au Rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée au Rapporteur à l'unanimité pour l'élaboration du Rapport.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE MANQUE DE SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS AU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le manque de soutien des pouvoirs publics au secteur de la construction ».

La parole est à M. Wesphael pour décelopper son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – La presse économique s'inquiète des répercussions de la crise financière sur le secteur de la construction. En effet, Dexia ne versera aucun dividende en 2009 et 2010 à ses actionnaires. Parmi ces derniers, les pouvoirs locaux.

Or, ceux-ci sont d'importants donneurs d'ordre pour le secteur de la construction qui exprime la crainte que des travaux publics soient ajournés, voire annulés et dénoncent le fait que les factures relatives aux marchés des travaux sont de plus souvent honorées en retard.

Quatre-vingt-sept pourcents des entreprises du secteur de la construction disent « souffrir de retard de paiement par rapport au délai légal de 90 jours. Cerise amère sur le gâteau : les indemnités légales

(...) ne sont versées spontanément que dans 6% des cas».

En cette période de récession, le secteur de la construction représente un élément important de la lutte contre le chômage. Aux États-Unis, l'administration Obama compte lancer un plan de relance économique qui pourrait avoisiner les mille milliards de dollars sur deux ans. Ce plan anti-crise portera principalement sur les programmes de grands travaux. Objectif: créer 2,5 millions d'emplois. Le *Washington Post* estime que ce projet est l'un des plans de relance les plus importants depuis le *new deal* de Roosevelt.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics US s'attacheront principalement à réinjecter de la liquidité dans les rouages des circuits économiques. C'est ce que l'on nomme une reflation de l'économie, c'est-à-dire une stimulation de la demande afin de pallier la chute de l'activité économique.

Classiquement, dans une période de reflation, les autorités tendent à se substituer à la demande des ménages via des grands programmes de travaux publics. C'est le retour du keynésianisme, qui a manifestement cessé d'être un gros mot! Encore faudrait-il en mesurer toutes les implications concrètes. Ce n'est pas évident à l'heure actuelle.

Le secteur de la construction est traditionnellement un gros fournisseur d'emplois. Une judicieuse politique d'investissements publics serait de nature à le soutenir. Avec 50 millions d'euros pour le plan de relance, on est, à mon avis, loin du compte.

D'où une première question: le Gouvernement wallon prend-t-il au sérieux le manque à gagner du secteur de la construction depuis l'éclatement de la crise financière? De toute évidence, il semble que non.

En effet, selon le syndicat neutre des indépendants, un quart des faillites enregistrées en 2008, tous secteurs confondus, seraient dues au retard et au défaut de paiement. Actuellement, les carnets de commande des entreprises sont vides et les banques rechignent à octroyer des crédits dans ces conditions. Tout retard de paiement accroît les difficultés de trésorerie des entreprises.

Il y a donc lieu d'améliorer fortement les performances des administrations publiques en matière de paiement des factures.

La situation financière difficile des communes et par ricochet du secteur de la construction, est d'autant plus interpellante qu'en mettant la main au portefeuille pour sauver Dexia, 350 millions d'euros, le Gouvernement disait vouloir permettre à la banque Dexia de refaire un métier qu'elle avait délaissé au profit de la spéculation, à savoir financer l'activité industrielle ou octroyer des crédits aux ménages ainsi qu'aux pouvoirs publics, notamment locaux.

Deux mois plus tard, l'absence d'un administrateur désigné par la Région au sein de Dexia montre que l'opération de recapitalisation de la Banque des Communes aura surtout consisté à une socialisation des pertes, une absence totale de volonté politique, et tant pis pour l'économie réelle et les pouvoirs locaux en Wallonie, *a fortiori* chez Dexia, le vrai pouvoir est désormais français, Sarkosiste de surcroît. Quant à Jean Luc Dehaene, présent dans les Conseils d'administration, il inquiète plus qu'il ne rassure.

De plus, la Caisse des dépôts et Consignation, établissement financier on ne peut plus français, on ne peut plus public, est le premier actionnaire de Dexia avec 17,60% des parts; les journaux français n'ont d'ailleurs pas caché leur satisfaction.

Deuxième question: sommes-nous sûrs que les dispositions du plan de relance introduit en décembre dernier sécurisent réellement le secteur de la construction en Wallonie, un secteur pourtant essentiel dès lors qu'il est question de contenir les effets de la récession en cours?

Rappelons-nous qu'à l'occasion du plan de relance, M. le Ministre Antoine s'est fendu d'une proposition d'alliance Emploi-Environnement, supposée reléguer les écologistes et leurs propositions au rayon des accessoires.

Le plan de relance contient, en effet, des dispositions relatives à la mise en oeuvre d'un mécanisme de tiers- investisseur dans le cadre d'un vaste programme d'économies d'énergie. Ce projet fait suite à une vigoureuse interpellation du monde politique par les syndicats.

Le 24 février 2005, la FGTB en a appelé à une alliance pour l'emploi et l'environnement, un projet basé sur la rénovation des logements. Trois secteurs sont principalement responsables des émissions de gaz à effets de serre: l'industrie, le transport, et le logement. Si l'industrie avance sur ce chapitre, le transport et le logement sont à la traîne...

Selon l'Institut Fraunhofer, les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire belges se trouvent parmi les moins bien isolés en Europe. Et le scientitique et technique de la construction, le VITO, l'Institut wallon et l'UCL ont montré qu'une plus grande efficacité énergétique des bâtiments permettrait d'atteindre 75% de l'objectif Kyoto en Région wallonne.

Dans ce plan de relance, le Gouvernement wallon a prévu 50 millions d'Euros en Wallonie. Parmi les pistes retenues, un programme d'alliance emploi-environnement sous forme de mécanismes de tiers-investisseur.

En 2000, l'Allemagne a lancé un plan similaire dont l'objectif est de créer 200.000 emplois, de réduire les émissions de CO2, de réduire la facture énergétique pour les locataires, les propriétaires, de faire épargner à l'État des centaines de millions d'euros, diminution du chômage, augmentation des recettes fiscales et des cotisations à la sécurité sociale.

Pour rénover 300.000 logements, les allemands ont créé un fonds d'un milliard d'euros. Selon le Ministre Antoine, on pourrait rénover 400.000 logements vétustes avec moins de 50 millions d'euros. Cela revient à un maximum de 125 euros par logement, c'est assez risible !

Dans sa version wallonne, le mécanisme du tiers-investisseur s'apparente à une politique de «gribouille», un effet d'annonce aux relents de promesse de campagne, semble-t-il, qui n'a aucune chance d'atteindre à ce stade ses objectifs.

Or, le temps presse car la catastrophe sociale est à notre porte. En d'autres mots, le Gouvernement doit cesser de faire semblant et prendre réellement le taureau par les cornes.

Premier élément, le plus simple puisque ne nécessitant *a priori* aucun investissement supplémentaire, prendre toutes les mesures pour que toutes les administrations publiques, à commencer par les Cabinets, honorent leurs factures dans les délais prévus, et c'est valable évidemment pour les commandes publiques.

Deuxième élément, créer un fonds d'aide à la construction permettant de réduire les problèmes de trésorerie pour les entreprises.

Troisième élément, mener une politique de soutien au secteur de la construction qui s'inscrit inévitablement dans le développement durable et prenne en compte prioritairement la situation des revenus les plus faibles. Ceux-ci sont potentiellement les meilleurs acteurs de relance. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est le chef économiste du FMI.

Quatrième élément, et cela semble difficile vu la frilosité du Gouvernement: prendre toutes les mesures et tous les contacts pour obliger Dexia à remplir son boulot de Banque des Communes. Il faut dire qu'en ne monnayant pas un poste d'administrateur en échange des 350 millions d'euros, le Gouvernement wallon s'est manifestement privé de la possibilité d'avoir un véritable délégué à la relance. Il y a eu beaucoup en cinq ans, mais c'est à mon avis ici, une erreur assez grave.

Je souhaite vous entendre, Monsieur le Ministre, sur cet important dossier qui est peut-être le dossier le plus central de la relance économique wallonne à côté des pôles de compétitivité.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Sans que cela ne soit du tout un reproche, entre le texte que j'ai eu à lire et l'intervention de M. Wesphael, il a eu le temps de la compléter manifestement entre le moment où il l'a déposée et aujourd'hui. Et donc, il y a des éléments techniques puisque je dirais qu'il aurait pu sur un certain nombre de thèmes interpeller aussi mon Collègue en charge du Logement qui a un certain nombre de responsabilités en la matière.

J'ai toujours proposé que Mme Huytebroeck soit membre du Conseil d'administration de Dexia, en liaison de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne. Jusqu'à présent, elle n'a pas saisi la balle au bond, donc on n'a pas d'administrateur. Je sais que je le fais à chaque fois, mais vous aussi.

Depuis le début de la crise qui, je le rappelle, est d'abord un ralentissement économique suivi d'une crise financière, les deux faisant la crise de l'ampleur que nous connaissons, la Région a toujours pris beaucoup d'initiatives. Nous avons été les premiers à soutenir les entreprises, nous avons participé aux recapitalisations, et je constate que certains qui avaient fortement mis Ethias en ligne, aujourd'hui, doivent se rendre compte que c'est plutôt Fortis et Dexia qui posent difficulté.

Dès le 15 octobre 2008, le Gouvernement wallon a pris des actions concrètes pour soutenir les besoins de crédits des PME et éviter le «crédit crunch». Je rappelle que, pour ce qui est de l'autorisation pour les invests d'intervenir plus massivement auprès de trésorerie, la SOWALFIN a été recapitalisée de plus de 25 millions d'euros, augmentation des quotas de garantie à la SOWALFIN.

Ensuite, le 5 décembre, peu de temps après, le Gouvernement a pris des dispositions pour un montant global d'un milliard et demi d'euros. Cela nous éloigne des 50 millions indiqués, mais j'ai lu que, par ailleurs, dans d'autres interventions, certains parlementaires disent qu'on crée des dettes cachées, notamment avec le «prêt Tremplin».

Quels étaient les objectifs du Gouvernement? Un, restaurer la confiance et participer. Nous sommes face à la plus grande crise mondiale, au moins depuis 1929, voire pire que 1929. Quand vous voyez les pertes abyssales d'AIG et les problèmes au niveau de l'ensemble de la planète, nous n'allons pas non plus tout résoudre au niveau de notre Gouvernement. Mais nous avons été les premiers à intervenir, nous avons donné un certain nombre d'indicateurs.

Deux, il faut absolument garantir — vous avez raison — l'activité économique avec son corollaire immédiat — l'emploi — et il faut aujourd'hui participer à soutenir cette activité et à éviter le

ralentissement accru par l'inefficacité des politiques économiques.

Trois, il faut réduire la facture des ménages au niveau énergétique, pour préserver leur pouvoir d'achat. Nous avons constaté que, évidemment, la facture de pétrole et de mazout avait diminué plus ou moins de moitié, entre l'année dernière et cette année. On ne s'en plaindra pas mais je pense que la préservation de l'énergie, on entend bien aujourd'hui, au travers de Batibouw, est un élément tout à fait fondamental. Il y a évidemment la facture énergétique, mais il y a aussi la volonté de lutter contre les gaz à effets de serre. Il y a la nécessité d'investir dans des modifications comportementales amenant une croissance durable en évitant les effets d'aubaine, mais aussi en intégrant les capacités contributives de chacun. Il ne faut pas réserver aux familles les plus aisées la capacité d'avoir accès au développement durable. C'est aussi, et c'est important, stimuler la recherche et l'innovation dans les secteurs du développement durable, de l'éco-construction, des travaux de réduction de consommation énergétique, de la recherche d'énergie propre ou encore de la réduction des gaz à effets de serre.

Ces plans d'action se sont inscrits dans le prolongement des mesures «pouvoir d'achat» adoptées en août 2008 et le plan «crédit Crunch» d'octobre 2008. En outre, ces mesures s'ajoutent, et ce n'est pas négligeable, à l'effort constant du Gouvernement wallon au travers du plan Marshall, de ces quatre dernières années, pour assurer le redéploiement de l'économie wallonne.

Le plan de relance se décline en cinq axes importants:

- accélérer les investissements;
- assurer le crédit des entreprises;
- l'emploi et la formation;
- l'alliance environnement-emploi;
- la simplification administrative.

Je voudrais expliciter quelques mesures, pour ne pas être trop long. Il y a, premièrement, la «Caisse d'Investissement de Wallonie» qui va être mise en place. Nous avons reçu l'avis du Conseil d'État et nous allons maintenant pouvoir venir assez rapidement devant votre Parlement. Le fonds stratégique doit investir dans de nouveaux moyens financiers pour l'économie en Wallonie, essentiellement envers les PME. Mais nous aurons bien évidemment, tout comme cela a été réfléchi au Nord du pays, le moyen d'intervenir dans plusieurs hypothèses d'investissement. Mais dans ces hypothèses d'investissement, le développement durable sera une des pistes importantes.

Deuxièmement, vous avez constaté que le Gouvernement veut aussi investir dans le transport durable, dans les modifications de transport, que ce soit à Namur, à Charleroi, à Mons ou à Liège. Je dirais que, alors qu'il y avait beaucoup d'hésitations sur la modalité de réinstaller un tram, nous avons, en tout cas, obtenu aujourd'hui un consensus important. C'est aussi la volonté d'investir, et là c'est immédiatement dans le secteur des travaux publics, avec une grande intensité de main-d'oeuvre, sur la remise en état de notre réseau routier. Je crois qu'il y a là un gisement absolument important, et c'est mon collègue en charge des travaux publics qui doit le faire.

C'est aussi le soutien aux hôpitaux. On a développé un gros budget pour la construction, l'amélioration et la mise à niveau de nos hôpitaux. Tout cela doit venir également en plus. C'est également, et cela vient s'ajouter à la politique du Gouvernement, mon collègue Didier Donfut s'en occupe également, les structures d'accueil pour les personnes âgées et les structures d'accueil pour les personnes handicapées via un mécanisme de garantie régionale. Ce sont des mesures qui, évidemment, étaient en train d'être mises en place, on les a accélérées. Aujourd'hui, elles sont opérationnelles. Cela permettra véritablement de soutenir l'investissement.

Il y a alors la politique des *clusters*, de réseau d'entreprises. Nous avons aujourd'hui, dans le développement durable, le *cluster* TWEED, le *cluster* Cap 2020 et Eco-construction, les deux derniers étant typiquement dans le secteur que vous visez par votre interpellation. Il y avait de bonnes raisons de maintenir et de justifier les trois, mais nous avons demandé — et ils l'ont accepté — de fédérer ces trois-là autour du développement durable et de l'éco-construction, pour arriver à une plus grande opérationnalité. On parlait tout à l'heure d'éviter les concurrences, c'est un des éléments importants.

Elles pourront, au travers de cette coupole, développer des partenariats, tant au niveau de l'investissement que de la recherche.

Troisièmement, pour améliorer le pouvoir d'achat des citoyens et relancer l'activité économique, nous avons décidé de prendre un certain nombre de mesures en vue de permettre à tous nos concitoyens, et pas seulement aux plus favorisés d'entre eux, d'investir dans les économies d'énergie et d'effectuer les rénovations nécessaires pour diminuer leur facture énergétique. Pour cela, nous avons — et c'est mon collègue en charge du Logement qui les a évidemment soutenues -, élargi le cadre des missions qui peuvent être déléguées à la SRIW par le biais de sa filiale Sowafinal pour développer un mécanisme de tiers-investisseurs en faveur du développement et de la promotion de l'énergie renouvelable. J'ai encore été inaugurer une maison de repos à Soumagne qui a fait usage du mécanisme de tiers-investisseurs. C'est évidemment possible sur des projets d'une certaine ampleur. Dès que l'on tombe en-dessous d'une taille critique, cela devient plus compliqué. La Sowafinal

va réfléchir comment permettre d'avoir accès à un système économique tenable, pour des projets de plus petite ampleur, avec l'objectif ultime d'atteindre la maison individuelle. Mais le système n'est pas aussi simple que cela.

Il faut évidemment relater une série de mesures qui, depuis le 1er janvier 2009, sont entrées en vigueur dans notre Région pour faciliter l'accès des citoyens à la propriété, c'est le «prêt tremplin». Ce «prêt tremplin» remplace le «prêt jeunes» qui avait été mis en place par le précédent Ministre du Logement. Cette formule permet à l'acquéreur d'une habitation de bénéficier d'une réduction de la mensualité de son prêt hypothécaire de 100 euros par mois pendant deux ans, ce n'est pas rien, cela fait quand même 2.400 euros sur les deux premières années, et de 50 euros par mois pendant six ans, quelle que soit la banque auprès de laquelle il a contracté son emprunt. Il y a aussi une extension du plafond de revenus. Et pour donner une chance à tout le monde, on a supprimé la limite d'âge en disant: «Tous ceux qui veulent participer à cela peuvent y avoir accès».

La valeur vénale maximale du bien est aussi relevée: elle passe de 116.000 euros à 150.000 euros ou la valeur moyenne des habitations ordinaires dans l'arrondissement si celle-ci est supérieure à 150.000 euros. De la sorte, le Gouvernement wallon a voulu tenir compte de la situation des zones soumises à une forte pression financière (Nivelles, Namur, Arlon).

Une autre mesure, décidée dans le cadre du budget 2009, consiste à diminuer le taux des droits d'enregistrement en cas d'acquisition d'un logement par le biais d'un prêt hypothécaire auprès de la Société wallonne du Crédit social (SWCS) ou du Fond du logement des Familles nombreuses. Le taux passe de 12,5 à 10% ou de 6 à 5% quand le logement donne droit à un taux réduit.

Pour améliorer l'efficacité énergétique des habitations, nous avons mis en place des «éco-prêts», qui doivent permettre aux propriétaires depuis plus de cinq ans d'un logement datant d'avant 1996 de bénéficier d'un prêt à 0% pour accomplir des travaux d'isolation, de chauffage, etc, moyennant la réalisation préalable d'un audit énergétique. Les prêts seront accordés par le Fonds du logement des Familles nombreuses ou la Société wallonne du Crédit social. Il pourra s'agir de prêt hypothécaire, de prêt hypothécaire complémentaire à un prêt contracté auprès des deux organismes précités, d'un prêt hypothécaire de second rang ou même d'un prêt à la consommation. La durée de remboursement sera de dix ans pour les prêts hypothécaires et de deux à sept ans pour les prêts à la consommation, conformément aux règles générales en vigueur.

Créer et stimuler la demande est un premier objectif. Il doit aussi être accompagné d'une politique volontariste sur l'offre traduisant concrètement une création d'activités et d'emplois en Région wallonne.

C'est pourquoi le Gouvernement propose une réponse globale et intégrée visant à soutenir la dynamique qui se met en place, à stimuler l'activité économique et à créer de nouveaux emplois à tous les niveaux de qualification.

Ces actions ont été renforcées par le plan de relance du Gouvernement fédéral dont le budget est estimé à environ 2 milliards d'euros. La première moitié de l'enveloppe finance l'accord interprofessionnel — hausse des salaires, baisses de charges — alors que la seconde permet des baisses de TVA dans la construction, des réductions des factures d'électricité, etc.

L'ampleur des chiffres est évidemment différente, puisque vous avez cité le plan de M. Obama. La première version de janvier 2009 était estimée à 825 milliards de dollars dont 500 milliards de dépenses nouvelles, des baisses d'impôts et une extension de la couverture santé et des allocations de chômage. Ce plan représentait à lui seul 5,8% du PIB américain et devait induire un déficit autour de 1.600 milliards de dollars en 2009, soit 11% du PIB. Cela nous remet, personnellement, quelques dizaines d'années en arrière. Le Sénat a revu à la baisse le plan du Président. La nouvelle version est estimée à 780 milliards de dollars et la part de l'investissement direct dans les infrastructures (42 milliards) ne représente que 5% du total.

La responsabilité des pouvoirs publics est aujourd'hui, me semble-t-il, de participer avec les autres. Je dirais que l'Europe devrait manifestement prendre le relais et qu'il y a là un silence en terme de dynamique au niveau européen qui, évidemment, est tout le contraire de ce que Jacques Delor et avant cela, les pères fondateurs de l'Europe voulaient. C'est véritablement au niveau européen qu'il faudrait avoir une dynamique. Nous savons aussi que l'économie wallonne dépend très largement de l'impact de l'économie flamande, puisque nous sommes essentiellement polarisés par celle-ci en terme d'évolution économique.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse complète. Je voudrais juste faire deux ou trois observations. La première, je pense qu'un plan de relance doit se réfléchir à l'aune de une ou deux priorités. Ici, le Ministre Antoine a voulu prendre un maximum de mesures dont certaines — d'où ma critique sur le financement — vont poser un maximum de problèmes au budget wallon. Si nous avions clairement décidé d'investir massivement vers le tiers-investisseur, pour les propriétaires et pour les locataires, avec un budget conséquent, y compris par un financement alternatif,

j'aurais dit «bravo». Mais on n'en est pas là aujourd'hui.

Nous sommes bien d'accord que ce soit au niveau fédéral ou au niveau régional, lors d'une période de crise comme celle que nous traversons, le fait que nous devions assumer un déficit budgétaire est assez normal.

Mais déficit budgétaire ne veut pas dire absence de priorités. Et dans ces priorités, je pense qu'aujourd'hui l'»Ecoprêt» proposé par M. Antoine, le «prêt Tremplin», toute une série de mesures annexes, n'ont pas fait encore la démonstration de leur financement. Qui plus est, on a oublié complètement le secteur locatif, ce qui est tout à fait regrettable.

Oui, un certain nombre de mesures vont dans le bon sens, mais l'ambition du plan de relance me semble, à ce stade, très faible en raison du fait encore qu'on ne sait pas quels sont les partenaires privés qui sont par exemple susceptibles de s'inscrire dans ce plan de relance, notamment en matière de mobilité.

INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE ET À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE FORMATION INTERNE AU BÉNÉFICE DU PERSONNEL DU FOREM »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine et à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur «l'organisation de l'offre de formation interne au bénéfice du personnel du Forem».

La parole est à M. Borsus pour développer son interpellation.

M. Borsus (MR). – Je profite de l'occasion pour, d'une part, vous saluer, saluer M. le Ministre et, d'autre part, toutes celles et ceux qui entourent nos travaux de leur attention.

J'utiliserai, si vous le voulez bien, le vocable «Messieurs les Ministres», puisque ma question était adressée aussi bien à votre collègue, M. Tarabella qu'à vous-même, Monsieur Marcourt, et cette question porte précisémment sur un volet, jusqu'il y a peu, assez méconnu de l'activité interne du FOREM. Je parle évidemment de l'organisation de la formation interne du FOREM et de façon plus générale des consultances concernant l'organisation interne du FOREM.

J'aborde donc deux choses. Tout d'abord, la formation du personnel du FOREM, formation continuée, formation spécifique, les frais de consultance externe pour aider les responsables du FOREM à bien assumer leur mission, à bien réfléchir, à bien structurer leur action, etc...

Nous avons eu l'occasion d'aborder un des volets de ce dossier antérieurement, celui des formations ISEOR. Je ne vous rappelle pas, Monsieur le Ministre, combien votre première attitude avait été, par rapport aux premières interpellations, essentiellement de ma collègue Mme Cornet, relativement et nettement négatives à cet égard. Vous vous souvenez de propos tenus où vous nous indiquiez que nous étions des fossoyeurs du service public, des gens qui s'attaquaient à l'Institution, qui n'avaient aucun respect pour les demandeurs d'emploi! Rien de tout cela, non seulement dans le dossier ISEOR, comme vous l'avez observé et comme vous l'observerez encore j'imagine dans quelques semaines lorsque nous pourrons disposer du document de la Cour des comptes. Dans le même souci de faire évoluer l'Institution, je me suis livré à une lecture attentive des publications au *Moniteur belge*. Je souhaiterais, avant de vous livrer quelqu'analyse, vous interroger, et c'est le sens de cette interpellation, concernant cette formation du personnel au FOREM et un certain nombre de missions de consultance.

Avant de la faire, je tente, très modestement, d'être méthodique dans l'approche d'un dossier. Donc, je me suis d'abord permis d'interroger le Ministre de la Fonction publique concernant l'organisation de la formation des agents, du personnel, en dehors du FOREM, de manière à pouvoir bien cerne,r notamment en application des articles 88 et 91 du Code de la Fonction publique, les choix du Gouvernement en matière de formation et l'étendue de l'action de la direction de la formation du personnel.

M. le Ministre de la Fonction publique m'a répondu de façon extrêmement détaillée en m'expliquant l'action d'une direction de la formation du personnel, la façon dont cette action s'exerçait au sein du Service public de Wallonie, me rappelant les quatre missions principales d'une direction de la Formation qui consiste en la mise en oeuvre d'un progamme général de formation de carrière, de formation des stagiaires, de formation spécifique.

Dès lors, à la faveur de cette analyse, on ne peut plus autorisée puisque exprimée par le Ministre de la Fonction publique, je me suis alors reporté pour voir comment on appliquait les mêmes principes et quels étaient les moyens dédicacés au même principe dans les organismes d'intérêt public. Puisque à l'évidence en ce qui concerne le FOREM, le Ministre de la Fonction publique n'est pas, en la matière, directement compétent puisque la gestion de la formation relève de la hiérarchie administrative du

FOREM, de la direction de la formation interne, mais aussi, forcément, des Ministres fonctionnellement compétents.

Dès lors, Messieurs les Ministres, je souhaiterais, et vous avez eu l'occasion de le lire, il n'y a pas de surprise dans mon interpellation, vous poser quelques questions concernant la formation à l'intérieur du FOREM. Formation non pas dispensée à l'extérieur, non, la formation des membres du personnel du FOREM, l'action externe du FOREM est un autre volet de nos débats.

Puis-je dès lors vous demander, Messieurs les Ministres, quels sont les budgets totaux ainsi que leurs ventilations, dédicacées respectivement pour les années 2006, 2007 et 2008 à la formation interne du personnel du FOREM ? Quelles sont les sommes effectivement engagées et dépensées pour chacune de ces trois années ? Quelles sont les sommes dédiées à des formations données à l'étranger ? Quelle est la ventilation de ces sommes entre la rémunération de prestations de services extérieurs, des frais d'hébergement, des frais de déplacements, des frais de séjours et d'autres frais connexes ?

Quelle est la liste des marchés ayant fait l'objet de publications et d'appels à concurrence, en lien avec la formation du personnel ?

Quelle est la liste des entreprises bénéficiaires et les montants des marchés passés ?

Ya-t-il eu d'autres frais de consultance liés à des prestations de services pour des tâches liées à l'organisation interne du FOREM, à son fonctionnement, à des réflexions peut-être quant à ses missions, à des choix stratégiques à poser, voire à des mises en oeuvre du programme ?

Bref, Messieurs les Ministres, quels sont à travers les arcanes des différents instruments budgétaires et comptables du FOREM, les montants concernés par les divers vocables que je me suis permis de vous lister ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je voudrais faire deux remarques préliminaires. La première, ce n'est pas sur le fond que j'avais contesté, dans les interventions préalables, les questions qui étaient posées, c'était dans la manière et donc dans l'imputation qu'elles faisaient de manière générale à l'égard du FOREM. Mais ne revenons pas sur le passé. Je tiens simplement à contester le fait que ce soit parce qu'on posait une question sur un dossier que j'avais indiqué cela. Relisez les textes, vous verrez qu'il faut remettre tout cela dans son contexte.

Deux, dans les questions normalement on ne fait pas de questions statistiques. Mais je vis avec la réalité et si je refusais de répondre sur ce modèle là, je suppose bien qu'on voudrait dire que je veux cacher quelque chose.

En ce qui concerne les moyens consacrés par le Forem à la formation de son personnel pour les années 2006, 2007 et 2008, ils sont :

- pour 2006 : 1.398.922 euros (budget engagé) et 966.012 euros (budget réalisé) ;
- pour 2007 : 1.153.341 euros (budget engagé) et 910.514 euros (budget réalisé) ;
- pour 2008 : 1.151.320 euros (budget engagé) et 777.436 euros (budget réalisé).

Quant aux sommes dédiées à des formations données à l'étranger (réalisé), elles sont de :

- pour 2006 : 162.488 euros ;
- pour 2007 : 162.234 euros ;
- pour 2008 : 239.410 euros.

En ce qui concerne la ventilation des dépenses, les montants précités concernent uniquement le coût des formations, soit la rémunération des prestataires. Les autres frais se montent à un total de :

- 80.418 euros pour 2006, dont 32.362 euros concernent les frais de logement, 17.738 euros la restauration (catering) et 30.318 euros le transport ;
- 115.267 euros pour 2007 dont 54.857 euros concernent les frais de logement, 25.246 euros la restauration et 35.164 euros le transport ;
- 160.203 euros pour 2008 dont 68.928 euros concernent les frais de logement, 33.605 euros la restauration et 57.670 euros le transport.

En ce qui concerne la liste des marchés ayant fait l'objet de publication et d'appel à concurrence en lien avec la formation du personnel, en ce compris les prestataires choisis, voici la liste établie par le FOREM :

Pour 2006 :

- Formation à l'accueil : par Stratégies et Succès
- Formation en langues : par Céran
- Mener un entretien individuel : par Vidéfac
- Parler en public : par Vidéfac
- Gestion de l'agressivité : par Stratégies et succès
- Management d'équipe : par CFIP
- Secourisme : par Arista
- Analyse et gestion de l'absentéisme : par Grh Management
- Accompagnement professionnel : par CIMC
- Travail en hauteur : par Gamesystem
- Administration de postes de travail sous citrix : par Prosysinfo
- Analyse des besoins : par Profondo
- Immersion linguistique : par CIFOP
- Mind mapping : par Hanabi
- Formation en langues : par Céran
- Accueil clients : par Stratégies et Succès

- Be coaching by coaching : par Créacoach
- Assertivité : par Gemay People Consulting
- Moniteurs ou tuteurs d'entreprise : par APTH
- Sensibilisation aux pratiques et enjeux du recrutement : par Vidéofac
- Leadership et communication : par Cciverviers
- Gérer les comportements agressifs au travail : par Stratégies et succès
- Gestion des conflits : par A Hermès

Pour 2007 :

- Management d'équipe : par CFIP
- Office 2003 : par Computerland
- Formation en secourisme : par Arista
- Technique d'animation : par Gemay People Consulting
- Aide à la décision en matière d'outils d'orientation : par MG Consultants
- Gestion des comportements difficiles : par Stratégies et Succès
- Formation à l'analyse des besoins : par A Hermes
- Formation à l'analyse des besoins : par Stratégies et Succès
- Gérer les comportements agressifs au travail : par Stratégies et Succès
- Immersion linguistique pour formateur en langues : par CIFOP
- Formation à la roue du changement : par Centre Chrysalide
- Analyse des besoins : par A Hermes
- Echafaudage : par Vincotte Academy
- Gestion commerciale sur winbooks : par Winbooks S.A.
- Copywriting : par Minded sprl
- Néerlandais et anglais : par Céran
- Prise de parole en public : par Plein Feux asbl
- Gestion de l'agressivité et de la violence : par Stratégies et Succès
- Formation de secouristes baseS et recyclages : par Croix Rouge de Belgique
- Fixation d'objectifs : par Global Project Services
- Formation en anglais et allemand : par Céran
- Entretien de face à face pour l'encadrement : par Pascal Graulus
- Langue Néerlandaise : par Céran
- Formation à la conduite défensive : par Ecole Peugeot de maîtrise automobile
- Formations informatiques : par Prosysinfo
- Moniteurs ou tuteurs d'entreprise : par APTH Centre Technique
- Coaching individuel : par Essensys
- Coaching individuel : par Mnimesis
- Coaching individuel : par Mnimesis
- Coaching individuel : par Management People Development

Pour 2008 :

- Coaching individuel : par RE-CO
- Gestion des comportements difficiles : par Media Consult
- Va Cadre opérationnel : par CNAC
- Office 2007 : par Keyjob
- Gestion des conflits : par Semafor
- Accueil professionnel du client : par Stratégies et Succès
- Prévention des lombalgies : par Prevent
- Immersion linguistique : par CIFOP
- Gestion des conflits : par Semafor
- Parler en public : par Smart Asbl
- Coaching individuel : par Management People Development
- Coaching individuel : par Management People Development
- Coaching individuel : par Management People Development
- Coaching individuel : par Management People Development
- Animation de réunions : par Van Mechelen Gerard
- Rédaction journalistique : par Cecom
- Techniques de transfert de connaissances (Tutorat) : par Philippe Charlier et Associés
- Prise de parole en public : par Plein Feux asbl
- Entretien de face à face : par Pascal Graulus
- Moniteurs ou tuteurs d'entreprises : par APTH Centre Technique
- Animation de sessions : Prometheo
- Formation des secouristes : par SPMT

Quant aux autres frais de consultance liés à l'organisation interne du Forem, au développement des compétences de son management, à la Gouvernance interne, à l'amélioration de son fonctionnement, à l'évaluation des performances, de la production et au contrôle interne, depuis 2000, le Forem en dresse la liste suivante :

- contrôle des comptes par les Réviseurs en vue de la certification annuelle : TCLM & BCG / Coût total : 615.820 euros TVAC ;
- implantation de l'audit interne : PWC / Coût : 138.956 euros ;
- enquêtes marketing 2003-2008 (Image / Satisfaction / Impact qualitatif) : Survey & Action : Coût : 1.074.224 euros TVAC ;
- accompagnement du Comité de direction du Forem dans l'adaptation et le développement des structures & outils de gouvernance interne : Arthur Gélinas / Coût : 480.000 euros TVAC ;
- coaching de cadres dans le cadre de la préparation d' *assessments* : People Management / Coût : approximativement 20.000 euros ;
- frais de consultance encourus dans le cadre des diagnostics MSE et de l'implantation du contrôle de gestion socioéconomique : ISEOR / Coût total : 2.035.765 euros (2001 > 2007).

M. Borsus (MR). – Si je peux me permettre, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, qu'est-ce que ce « *coaching* » dans le cadre de la préparation d'un *assessment* ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Ce n'est pas noté, mais c'est accessible à chaque agent du FOREM qui est concerné et qui en fait la demande.

M. Borsus (MR). – Parce que vous venez de me dire, dans le cadre de la préparation d'un *assessment.*

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Oui, je suis transparent. Vous l'ignoriez et je vous le donne. C'est donc de permettre à chaque agent du FOREM qui le souhaite d'avoir une préparation à un *assessment*, la capacité de bénéficier d'une formation au sein de l'entreprise.

M. Borsus (MR). – Oui, mais de quel *assessment* parlez-vous Monsieur le Ministre ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Tous les *assessments.*

M. Borsus (MR). – Si un membre du FOREM veut se présenter au SELOR ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Si un membre du FOREM veut se présenter au SELOR, comme tout agent du FOREM, il aura l'accès à une formation tout comme tout agent peut, dans le cadre de formations individuelles, introduire une demande pour le faire. Tout agent du FOREM a accès à cette préparation.

M. Borsus (MR). – Il y a donc une circulaire au FOREM qui le confirme ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Effectivement, tout qui est candidat à un mandat à l'intérieur du FOREM comme tout agent du FOREM peut obtenir une préparation à cet examen.

M. Borsus (MR). – Et comment déclinez-vous l'égalité entre candidats ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Tous les agents du FOREM ont la même égalité.

M. Borsus (MR). – Par rapport aux extérieurs au FOREM ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Si dans d'autres entreprises, cette préparation existe, alors, l'égalité est interne à une organisation ; elle n'est pas externe à l'organisation. Si je travaille chez Arcelor Mital, j'ai accès à un certain nombre de formations, qui ne sont pas nécessairement celles que le FOREM organise.

M. Borsus (MR). – Cela existe-t-il ailleurs dans la Fonction publique wallonne ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous m'avez posé une question, vous poserez cette question à mon Collègue compétent en la matière.

M. Borsus (MR). – C'est 20.000 euros pour la préparation à des *assessments.*

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – C'est une évaluation. On a probablement arrondi. C'est peut-être moins, mais c'est ce qui m'a été indiqué.

M. Borsus (MR). – C'est donc pour 4-5 personnes ? Il n'y a pas beaucoup de monde qui s'est présenté !

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je suis incapable de vous dire le nombre de personnes, mais je vous le donnerai, ainsi que le montant des factures.

M. Borsus (MR). – Je me suis permis de tiquer.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – J'aurais aussi pu vous demander de me laisser terminer.

M. Borsus (MR). – Je souligne votre transparence.

Mme Defraigne (MR) (*s'exprime hors micro)* : le débat est intéressant.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je poursuis :

- implantation de «l'Activity Based Costing» dans tous les centres de compétence en asbl : Ernst & Young / Coût : 70.421 euros TVAC ;
- reporting financier mis en place dans leS centreS de compétence en asbl : Ernst & Young / Coût : 21.205 euros TVAC ;
- «Evaluation des centres de compétence à trois ans (2003-2006)» : Deloitte / Coût : 81.060 euros TVAC.

À noter qu'en sus des éléments précités, durant la même période, des prestations externes ? mais qui ne représentent pas un coût pour l'Office mais bien pour le contribuable, y ont également été menées : audits de la Cour des comptes, audits FSE, FEDER et Interreg.

J'espère avoir ainsi été ennuyeux mais exhaustif.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Deux ou trois observations si vous le voulez bien.

Je ne m'exprimerai pas sur l'opportunité de certaines des formations. Le management interne a dû considérer que des formations pour gérer l'agressivité, pour travailler en hauteur, ou pour le secourisme, faisaient partie des besoins rencontrés au sein de l'entreprise. J'en prends acte simplement.

J'observe que les montants, si on additionne à la fois les montants dédicacés pour la formation du personnel, mais aussi des marchés pour aider le personnel à exécuter son travail, c'est le deuxième volet des marchés de consultance, pour l'organisation, pour rédiger son plan stratégique, etc... cela représente des sommes qui sont, vous en conviendrez, même si l'institution est importante, extrêmement considérables.

À travers ces sommes, et c'est le troisième élément de mon raisonnement, on observe des postes qui sont eux-mêmes très importants.

Si je prends la seule année 2008, pour ce qui est directement lié à des formations à l'étranger, le coût des prestataires de service plus le coût des hôtels, des frais divers, etc..., cela représente 399.203 euros.

Cela veut dire, pour fixer les choses, que le FOREM, pour la formation de ses agents à l'étranger, c'est ce vocable-là que vous avez isolé, a effectivement consacré cette somme de 399.203 euros rien que pour un an. Je trouve cela colossal !

Quatrième élément de mon raisonnement : j'ai eu l'attention attirée par la tonalité de votre propos concernant ces formations pour aller présenter son *assessment*. Vous m'avez dit «20.000 euros, consacrés par le FOREM, pour les agents qui souhaitent aller présenter des *assessment*» ; j'imagine, que ce soit pour être, le cas échéant, cadre dans une structure quelconque, pour être fonctionnaire dirigeant au Fédéral, ou pour être Fonctionnaire dirigeant au niveau régional wallon. Donc, vous avez bien mesuré que ce n'est pas anodin, même si je pourrais entendre que, dans une entreprise, vous avez cité Arcelor Mital, cela fasse partie de la GRH de former spécifiquement les agents pour aller présenter des examens ailleurs. Dans la fonction publique, financer des formations pour aller réussir son *assessment*, forcément au détriment d'autres agents, pas du FOREM puisqu'ils peuvent éventuellement en bénéficier également, mais de la fonction publique, ou de l'extérieur, ce n'est pas rien, si je comprends bien.

Et si donc je comprends bien le raisonnement, les dirigeants ou quelqu'un du comité de direction, peut-être l'administrateur général, avec l'accord du Cabinet peut-être, a dû marquer son accord pour dédicacer un budget de 20.000 euros pour pouvoir aller réussir son *assessment*, des gens du FOREM.

Moi qui suis un peu ce dossier, je pourrais tenir le même raisonnement dans d'autres institutions, qui sont allées présenter un *assessment*. Il n'y en a pas 36, il y en a 5 ou 6 maximum. Mais donc, je suis absolument sidéré qu'une institution consacre de l'argent pour que certains de ses membres aillent présenter un *assessment* !

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je voudrais quand même pouvoir vous dire : à partir du moment où l'égalité de traitement est applicable à l'ensemble des agents et que la subjectivité n'est pas dans le chef de l'institution, mais dans le chef de l'agent, de demander ou de ne pas demander, d'activer ou pas, je trouve que, dans nos institutions, ce n'est pas une loterie de faire un examen. C'est se préparer, et dans une institution qui a notamment pour mission de préparer des gens, ce n'est pas anormal, si l'on considère que c'est un avantage donné de manière équilibrée, équitable, et je dirais aveugle, au sens où on ne la donne pas à Willy Borsus et à Mme Defraigne, plutôt que de la refuser à Monsieur Walry. Cela serait évidemment inacceptable.

Mais à partir du moment où, dans une institution, tous ceux qui souhaitent y avoir accès, y ont accès, alors, cela devient non pas une responsabilité, je le rappelle, du Ministre de tutelle. Je rappelle que c'est un organisme qui est géré par un comité de gestion où sont représentés l'Union des Classes Moyennes, les agriculteurs, l'Union Wallonne des Entreprises d'une part et d'autre part, les deux grandes organisations syndicales. À partir du moment où ils décident, eux, dans leur GRH, que cela peut être organisé comme cela, moi, je vous donne une information, elle est légitime, comme sur bien d'autres choses. Nous pouvons en débattre.

Mais où nous constatons qu'à l'intérieur de l'autonomie de gestion, où le Ministre décide de tout, et quand on est Ministre, on a envie de cela..., mais le reproche ou l'interrogation que vous pouvez faire aujourd'hui, elle peut effectivement poser débat, et vous n'avez pas tort.

Je tiens simplement à dire que tous les agents mis dans les mêmes conditions, ont eu accès aux mêmes droits. On peut toujours discuter de l'opportunité : vous avez parlé de la gestion du stress, du conflit, des lombalgies, cela devient un problème d'opportunité.

En tout cas, cela ne me paraît pas inéquitable. Ce que nous allons faire, parce que votre interpellation a son utilité, et j'y ai d'ailleurs répondu avec beaucoup de clarté et de transparence, c'est attendre maintenant, puisque nous avons chargé un organisme de faire un examen approfondi, pour avoir le reste du débat.

On peut le faire, je peux comprendre, on est à un peu plus de trois mois d'une échéance électorale, qu'il faille un peu rallumer des feux.

Mme Defraigne (MR). – (*s'exprime hors micro)* Il faut rallumer les haut-fourneaux.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Mais nous l'avons fait. Le haut-fourneau d'Ougrée fonctionne très bien; il aurait dû être à l'arrêt depuis le 1er janvier. Nous travaillons: nous avons plus de 2.000 travailleurs directs qui travaillent grâce à notre combat.

Merci à Mme Defraigne de relever que le combat sur le maintien du haut-fourneau a été bien utile.

M. le Président. – Je rends la parole à M. Borsus pour terminer.

M. Borsus (MR). – Merci Monsieur le Ministre, à la fois pour la distinction que vous faites en disant que cela relève de la compétence des organes de gestion, et à la fois pour le regard que vous posez, en disant qu'à partir du moment où tout le monde avait la même possibilité, il n'y avait pas de souci.

Je vous demande donc de bien vouloir produire une note, ou qu'il vous soit produit, à vous, une note, qui indique que cette disposition existe dans l'institution, que chacun peut donc en bénéficier et suivant quelle modalité.

Parce qu'il est clair qu'en dehors de cela, vous avez soulevé un fameux problème, Monsieur le Ministre. Non seulement un fameux problème mais un dossier extrêmement important.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Vous gonflez des dossiers dans la mesure où vous avez envie de les gonfler. Ce n'est pas vous qui déterminez si c'est un dossier important.

Je sais ce que vous allez vouloir faire de cela, mais il est aujourd'hui établi, et si demain, il y avait une plainte, nous pourrions le vérifier. Mais qui, aujourd'hui, s'est plaint à l'intérieur de l'organisation de cet état de fait?

M. Borsus (MR). – Je vous mets au défi, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – Je souhaiterais que vous terminiez, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). – Je souhaiterais que l'on poursuive le dialogue. Je ne me suis pas permis d'interférer en quoi que ce soit, mais, Monsieur le Ministre, je veux dire, moi qui suis un peu dans la Fonction publique, et vous qui en êtes un grand spécialiste, vous n'ignorez pas que ce que vous venez d'indiquer, au détour de cette interpellation, est effectivement explosif.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Parce que vous ne concevez pas que des agents du FOREM se forment. Vous n'appréciez pas que l'on donne aux agents du FOREM des formations.

Depuis le début, vous attaquez de manière insidieuse en disant: «vous savez, c'est de l'argent dépensé à tort, cela ne sert à rien». Et on utilise des montants, et vous globalisez, et vous faites des amalgames, et ici, vous dites, principiellement: «c'est un dossier explosif». En quoi est-ce un dossier explosif?

M. Borsus (MR). – Je vais vous l'expliquer de suite.

M. le Président. – Monsieur Borsus, j'en appelle au règlement sur la durée de l'interpellation.

M. Borsus (MR). – Je n'y suis pour rien!

(*Réaction de Mme Defraigne et de M. Walry)*

M. le Président. – Oui, mais il y a un règlement, Madame Defraigne, et, par ailleurs, vous n'avez pas la parole. Vous non plus, Monsieur Walry. Par contre vous, Monsieur Borsus, vous l'avez.

Je vous invite donc à conclure.

M. Borsus (MR). – Dès que vous aurez réussi à calmer l'audience.

M. le Président. – Vous avez la parole, prenez-la!

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je vous mets au défi de me produire une information, dispensée par le FOREM, disant que ce type de dispositif existe pour tout un chacun. Et je vous mets au défi de me donner la liste des personnes qui ont bénéficié d'une formation pour aller passer un *assessment*.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. WALRY À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SUPPRESSION D'EMPLOIS CHEZ MITRA SUR SON SITE À WAVRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Walry à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «la suppression d'emplois chez Mitra sur son site à Wavre».

La parole est à M. Walry pour poser sa question.

M. Walry (PS). – On le sait, au vu de la situation économique actuelle, les entreprises rencontrent souvent des difficultés. Et celles qui rencontraient des difficultés risquent davantage encore de ressentir la crise économique dans les mois à venir puisque, véritablement après cette crise exceptionnelle dans toute l'histoire de l'humanité, du monde de la finance, du capitalisme et du libéralisme le plus inéquitable, on en arrive maintenant, en passant de la banque à l'économie réelle, à une grande période de récession.

Et même la Province du Brabant wallon, qu'on a parfois appelé à tort la Californie belge, est également atteinte par ce phénomène gravissime de début de récession économique.

L'actualité récente nous a encore malheureusement souvent apporté ces preuves. Je pense ici notamment à un fleuron de l'industrie wallonne, GSK Pharma, qui a annoncé la suppression de 75 postes à Genval, ou encore à Logistic Nivelles qui a annoncé avoir lancé la procédure Renault et devoir se séparer de 150 emplois, soit 23% de son personnel.

Le sujet dont je voudrais vous entretenir aujourd'hui concerne l'ancienne société Cherokee, rachetée par Mitra qui, elle-même, est touchée par la crise. Elle a ainsi annoncé récemment son intention de supprimer 35 emplois de cadres et d'employés sur son site de Wavre dans les 12 prochains mois.

Elle est pourtant spécialisée dans les techniques de pointe, puisque les systèmes électroniques de conversion d'énergie, pourtant de grande actualité: secteurs télécommunication, médical, industriel et transport. Donc entreprise exemplaire dans notre société d'aujourd'hui, la direction de Mitra déclare être confrontée à un problème financier suite à divers éléments, dont une diminution significative des commandes, une délocalisation des clients vers l'Asie ainsi que la crise économique actuelle.

Certes, la direction de la société Mitra déclare vouloir la mise en place d'un véritable plan social et éviter les licenciements en privilégiant les solutions de pension anticipée et de pré-pension. Pourtant, il ressort de la presse que, du côté des syndicats, c'est la colère qui prédomine. En effet, les employés sont furieux et évoquent un manque de dialogue. Ils semblent ne pas avoir été tenus au courant du plan financier et n'ont même pas été consultés. Ils s'étonnent par ailleurs que la direction ait évincé, sans la moindre concertation, la procédure Renault.

Ils marquent également leur étonnement face à la situation difficile dans laquelle se trouve l'entreprise aujourd'hui, Il semble, en effet, que la société connaisse des pertes depuis deux années consécutives. Les syndicats se demandent dès lors pourquoi la société n'a pas réagi plus tôt.

Tout le monde s'inquiète aussi de l'avenir de la plupart de ces entreprises qui, normalement, avaient un avenir florissant. La suppression de 35 emplois constitue-t-elle une première étape pour permettre à l'entreprise de renouer avec la rentabilité? D'autres étapes sont-elles envisagées?

Face à cette situation, les syndicats, réunis en front commun, envisagent des actions. Toutefois, la presse annonce qu'une réunion entre la direction et les syndicats serait prochainement prévue.

Cette réunion doit certainement leur permettre d'avancer dans le dossier et de tenter de trouver des solutions. Elle sera sans doute l'occasion de faire le point sur les contacts noués entre Mitra et un éventuel investisseur privé. La presse relate ainsi qu'un investisseur privé pousserait notamment la SOGEPA à aider, elle aussi, la société Mitra a sortir la tête de l'eau. On le sait, Monsieur le Ministre, la SOGEPA est un outil économique de la Région wallonne qui joue un rôle important, notamment dans l'aide aux entreprises en difficultés.

J'aimerais donc connaître votre sentiment et vos réactions sur ce dossier, ainsi que les informations dont vous disposez aujourd'hui, parce que c'est un dossier qui évolue.

Pouvez-vous nous transmettre des éléments éclairant le dossier et le futur de Mitra et de ses travailleurs?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – La société Cherokee Europe occupe 220 personnes sur son site de Wavre. Depuis 2005, elle est confrontée à des pertes importantes qui ont fragilisé sa situation financière et placé la société en situation d'article 633 du Code des sociétés.

Courant du mois de mai 2008, j'ai demandé à la SOGEPA d'examiner le dossier en vue d'une éventuelle intervention de la Région wallonne en faveur de «Cherokee Europe».

Diverses réunions ont été tenues avec la SOGEPA depuis juillet 2008, car la Direction de «Cherokee Europe» craignait que les actionnaires ne décident de mettre la société en liquidation, faute de trouver un repreneur pour les activités belges du Groupe.

Afin de renforcer le comité de direction de la société, la SOGEPA a décidé en octobre 2008 de financer une mission d'intérim-*management* par l'engagement d'un directeur général adjoint prenant en charge le volet restructuration.

En raison des évènements qui se sont précipités fin 2008 au niveau actionnariat, cette mission a été postposée et la sélection des candidats a débuté en janvier.

En effet, ainsi que le pressentait la Direction, fin septembre 2008, le Groupe financier «Gores» a annoncé l'acquisition de «Cherokee International» par sa filiale «Lineage Power» et il s'est avéré que le projet d'acquisition de «Cherokee International» par le Groupe «Gores» ne prévoyait pas l'intégration de «Cherokee Europe».

Un *management buy out* a dès lors été réalisé fin décembre 2008.

Les grandes lignes d'un plan de restructuration ont été ébauchées, tenant compte de la vente d'une partie du site avec recentrage des activités dans un seul bâtiment, pour générer de la trésorerie, de réaliser un *sale and lease back* de ce bâtiment, et d'un volet social portant sur le départ d'un certain nombre de personnes, privilégiant les pré-pensions et les départs volontaires.

Parallèlement, la Direction de «Cherokee Europe» a contacté plusieurs candidats investisseurs, dont un a rencontré la SOGEPA fin janvier.

Les discussions se poursuivront les prochaines semaines entre les actionnaires, les éventuels candidats investisseurs et la SOGEPA.

Nous privilégierons, dans tous les cas, un plan intégrant une intervention d'un partenaire industriel apportant des synergies industrielles et commerciales permettant à Mitra de continuer son développement et assurer ainsi l'emploi de l'entreprise.

Nous avons beaucoup de contacts avec les partenaires de Mitra, nous parlons beaucoup, nous avons du potentiel. Il faut évidemment préserver le maximum d'emplois dans cette entreprise et je continuerai à soutenir l'entreprise. Il faudra aussi que les banques y mettent un peu du leur, parce qu'aujourd'hui, nous avons quelques soucis avec le secteur bancaire, comme vous le savez.

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse, l'honnêteté avec laquelle vous nous avez donné ces informations et les grands points d'interrogations qui subsistent.

Je me dis que je vais préparer, pour la fois prochaine, une question beaucoup plus générique, peut-être sur l'état des entreprises wallonnes, les perspectives pour demain, etc... Parce que, incontestablement, si le Brabant wallon, d'est en ouest est déjà perturbé par cette récession économique, qu'en sera-t-il de l'ensemble de notre territoire? Ce serait, me semble-t-il, intéressant d'avoir un débat, et ce encore pendant cette législature, sur cette problématique du développement économique ou de la récession économique globale.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TITRES-SERVICES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les titres-services».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Les familles belges ont acheté en 2008, 73.6 millions de titres-services, soit 37,7% de plus qu'en 2007, pouvait-on lire dans *De Tijd*. Les chiffres de l'ONEm confirment que l'année 2008 a été une année record pour les structures agréées titres-services.

En 2007, les utilisateurs ont acheté 53,45 millions de titres pour payer des femmes de ménage ou des repasseuses.

L'année dernière, 20 millions de titres ont été achetés en plus que durant l'année 2007. Un pic a été atteint vers la fin de l'année avec près de 11,4 millions de titres vendus en décembre.

Est-ce dû à l'augmentation du prix d'un titre-service? On dit en tout cas que les familles ont anticipé la hausse des prix des titres-services décidée par l'État. Monsieur le Ministre, les informations concernent la Belgique toute entière. Pouvez-vous nous détailler ces chiffres pour la Région wallonne?

Quel en est le résultat traduit en termes d'ETP? Les pronostics pour 2009, année de crise financière et économique, permettent-ils de supposer une nouvelle croissance ou plutôt un tassement en la matière? Devons-nous craindre des pertes d'emplois dans le secteur? Comment s'y préparer? Comment réagir?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – L'année 2008 a été l'année au cours de laquelle le plus de titres-services ont été commandés par les familles belges.; 73.596.906 l'ont été pour un total de 191.904.915 depuis le lancement du système, ce qui représente plus de 38% pour cette seule année. Pour rappel, le système existe depuis près de 6 ans.

Au niveau régional, 20.744.843 chèques ont été achetés par des ménages wallons, ce qui représente un pourcentage de 28%, presqu'en phase avec notre poids démographique qui est de 32%. On remarque

une amélioration régulière du pourcentage en Wallonie. Au début de cette année, 40% des montants l'ont été en Wallonie.

En ce qui concerne le pic des achats du mois de décembre, il est probablement le résultat de l'annonce de l'augmentation du prix du titre-service à partir de janvier. On remarque un autre pic au mois d'avril 2008, mois durant lequel plus de 10.000.000 de titres ont été achetés, en anticipation de l'augmentation du mois de mai. Les Wallons semblent avoir moins anticipé la hausse. En effet, le mois de décembre ne représente en Région wallonne que 14% des achats totaux de l'année 2008, contre 15,5% pour l'ensemble de la Belgique.

Les résultats en termes d'emplois nous sont connus avec un certain décalage. En effet, les données les plus récentes et les plus fiables sont celles issues de l'ONSS. Elles concernent le second trimestre de 2008. Ainsi, le nombre d'ETP était, en date du 30 juin 2008, de 32.636,76 unités en Belgique et 9.161,49 en Région wallonne, ce qui représente 28%.

Il faut malheureusement redouter que la crise financière et économique risque de toucher également le système, et que l'on pourrait voir une stabilisation, voire pire, une réduction du nombre d'emplois. Nous utiliserons l'ensemble des éléments, mais je n'ai pas de boule de cristal. Il est donc difficile de dire comment les ménages vont réaffecter les choses. Mais nous aurons l'occasion, à l'avenir, d'en reparler.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour la réponse qu'il a donnée. Il est évident qu'il est difficile de se lancer dans un pronostic pour l'année 2009 entière. Ce qu'il m'importait déjà d'entendre, ce sont les différentes données pour les semaines déjà passées et il paraît que du côté wallon, le pic n'a pas été enregistré au mois de décembre mais qu'il y a eu un suivi continu en ce qui concerne le nombre de titres-services acquis par les ménages.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CONSÉQUENCES DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE SUR LE SECTEUR DES COMMERCES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les conséquences de la situation économique actuelle sur le secteur des commerces ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, selon les dernières évaluations, les consommateurs achètent moins, ce qui représente un manque à gagner pour les commerçants. La rentabilité des commerces a été mise à mal en 2008 et la tendance est loin de s'inverser. C'est ce qu'affirmait la Fédération des Entreprises de Distributions, la FEDIS, qui regroupe sur le plan belge quelque 90.000 magasins et embauche quelque 400.000 travailleurs. Le problème concerne, me dit-on, dans ma région, un commerce sur deux.

Confirmez-vous cette tendance ? Le constat peut-il être généralisé ? Observe-t-on des difficultés plus marquées dans des zones qui sont des poches de pauvreté que dans d'autres zones ? Dans l'affirmative, cela signifie-t-il qu'il est bien moins attractif pour un commerçant d'investir dans un endroit que dans un autre ? Dans ce cas, devons-nous craindre d'avoir une Wallonie divisée en zones bien déservies en terme de commerces et d'autres moins bien desservies ? Tous les secteurs sont concernés. Ce sont les secteurs de l'habillement, de l'électroménager, du bricolage, qui souffrent le plus, paraît-il, d'une baisse de rentabilité.

Et encore une fois, dans ma région, presque la moitié des commerçants estime que leur rentabilité va encore diminuer. Dans ce contexte, les patrons ne sont pas nécessairement enthousiastes pour investir.

Monsieur le Ministre, quelles sont vos observations concernant les perspectives pour l'année 2009, pour le secteur des commerces ? On me fait également état de la baisse de l'embauche dans le secteur.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous donner des précisions quant à la dimension « emploi ». Interrogé, un commerce sur cinq, compte diminuer son embauche, voire réduire ses effectifs. Que faire pour sauver un maximum d'emplois ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, la fin de l'année 2008 a installé un climat qui peut être qualifié de morose. La crise financière a érodé beaucoup d'esprits et la confiance s'en est retrouvée affectée. Il serait téméraire d'avancer le contraire.

Le secteur de la distribution, secteur central pour toute l'analyse du consommateur, a eu beaucoup d'appréhension à rentrer en période de soldes qui allait déterminer de manière précise le début de l'année 2009.

Contre toute attente, le premier week end de janvier s'est révélé être une réussite. En effet, Les magasins se sont en effet retrouvés assiégés par une clientèle importante.

À l'heure des conclusions et d'après les informations qui sont à ma disposition, j'aurais tendance à dire que le pire, craint par chacun d'entre nous, n'est pas arrivé.

En effet, selon une enquête de l'organisation d'indépendants, les ventes de chaussures sont en moyenne en progression de 6% par rapport à l'année dernière tandis que la vente de vêtements a vu les chiffres s'améliorer de 11 à 12%.

(Mme Defraigne s'exprime hors micro)

La FEDIS a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de l'ordre de 10% à l'occasion des soldes d'hiver. Parallèlement, la marge bénéficiaire brute par rapport à 2008 est en augmentation de près de 4%. Septante pourcents des commerçants se sont dit satisfaits.

Ces chiffres sont dès lors plus que positifs et contrastent évidemment avec la morosité ambiante. Le secteur de la distribution comptabilise 400.000 travailleurs, c'est un secteur porteur d'emplois, il est donc impératif de rester attentif à son évolution dans la mesure où les restructurations, dont nous parlions il y a un instant avec M. Walry, pourraient évidemment avoir un impact sur l'avenir. Cela nous le verrons et nous suivrons et prendrons des mesures. C'est d'ailleurs ce que veut faire le Gouvernement avec le pouvoir d'achat.

Je dirais que des mesures positives ont été prises et doivent contrecarrer la situation économique générale dans laquelle nous nous trouvons.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je me rejouis de la réponse que M. le Ministre m'a donnée parce qu'elle trace une image un peu différente par rapport au pessimisme professionnel qu'avancent certains. Face à la discussion avec les entrepreneurs dans le secteur du commerce, on aura toujours des difficultés à faire la part des choses entre ce qui est le pessimisme «professionnel» et les réalités des chiffres. Certains demandent toujours une attention accrue des différents pouvoirs publics, de ce fait, nous devons tenter d'objectiver une discussion, une information, pour faire face à un climat de morosité comme M. le Ministre vient de le dire.

QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉVALUATION GLOBALE DU « PLAN MARSHALL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «l'évaluation globale du «plan Marshall»».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). – Je veux donc vous interroger sur l'évaluation globale du plan Marshall. Celle-ci a été confiée à l'IWEPS qui a sous traité l'un de ses axes d'évaluation qui concerne les mesures en faveur des entreprises. Donc, cela repose sur l'organisation d'une enquête téléphonique auprès d'un échantillon d'entreprises bénéficiaires des mesures et d'entreprises qui n'ont pas bénéficié de ces mesures.

Les entreprises sont apparemment tirées au sort et sont prévenues quelques semaines avant d'être contactées. J'ai eu l'honneur d'avoir des appels ainsi que des courriers d'entreprises, qui font partie de cet échantillon, et qui m'ont fait savoir que l'enquête en question n'était pas réalisée de façon très sérieuse, très scientifique.

L'IWEPS a sous traité à Dedicated Research, institut de sondages. Celui-ci pose, en quelques minutes, on a l'impression qu'il faut battre des records de rapidité, des dizaines et des dizaines de questions façon extrêmement rapide sans jamais laisser le moindre temps de réflexion à l'interlocuteur. C'étaient des question du genre: «avez-vous augmenté votre chiffre d'affaire dans ce pôle de compétitivité? Evaluer de 1 à 10. Avez-vous augmenté vos exportations ces dernières années? Oui ou non? Faites-vous de la formation? Evaluer de 1 à 10. Tout cela à l'allure d'une vieille mitraillette, mais de haute technologie!

(M. le Ministre Marcourt s'exprime hors micro)

Monsieur le Ministre, le MR a demandé une évaluation objective, impartiale et transparente du plan Marshall et nous serons tous d'accord pour le faire. Toutefois, il y a une question de méthodologie, de méthode de travail et les entreprises qui souhaitent contribuer à l'orientation, à l'évaluation des dispositifs publics qui les concernent, sont un peu désarçonnées car elles n'ont pas le temps nécessaire pour développer leur avis.

Ne pensez-vous pas que cet avis, bien conçu, bien énoncé, et en prenant le temps de la réflexion et de l'expression, ne sont pas essentiels pour faire le bilan? Avez-vous eu les mêmes échos que moi? À mon avis, non, on vous dore peut-être un peu la pilule. Pensez-vous qu'on réalise une évaluation globale du plan Marshall de cette façon? Je ne crois

pas qu'on puisse évaluer les mesures et l'impact des mesures prises en faveur des entreprises wallonnes comme on évalue des services ponctuels. Je ne crois donc pas que l'avenir de ces entreprises se résume à des questions simples qui apportent des réponses télégraphiques et des réponses qui sont, par définition, un peu caricaturales.

Je voulais savoir si, à votre estime, on était sur la bonne voie, si on avait dégagé les priorités pertinentes et si on ne devait pas réévaluer l'évaluation.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je déteste faire perdre du temps aux Parlementaires. Pour cela, il faudrait que je puisse répondre à la question.

Comme vous le savez, je reconnais que le plan Marshall c'est beaucoup «moi». Mais l'évaluation du plan Marshall, c'est le Ministre-Président. Le Ministre de tutelle sur l'IWEPS c'est le Ministre-Président. Je n'ai aucun pouvoir sur l'IWEPS. Je n'ai aucun pouvoir sur la manière dont l'IWEPS travaille, et je le regrette car c'est une grande hérésie de ne pas donner cela au Ministre de l'Economie, mais peu importe.

Mme Defraigne (MR). – Si le plan Marshall c'est vous, vous pouvez quand même me donner une réponse sur la façon dont cette évaluation, qui concerne les entreprises, et qui est dans vos compétences, fonctionne. Soyons de bonne foi, quand même ! Ne jetons pas la patate chaude....

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – D'une manière globale, je vais vous donner mon avis, pas en tant que Ministre de tutelle, Ministre responsable, Ministre-Président.

En réalité, je partage votre avis. Cela pose une véritable interrogation. Et effectivement, je vais interpeller le Ministre-Président en disant que si ces éléments dont vous me parlez se révèlent corrects, cela pose un problème sur la méthodologie d'évaluation.

J'ose croire que c'est un des éléments accessoires et je voudrais en connaître l'objectif et la pertinence. Mais je partage avec vous le fait que, à condition de vérifier ce que vous dites, mais je vous crois, sur le terrain, vous avez vous-même des informations parcellaires qui viennent d'un certain nombre d'opérateurs qui ont reçu des questions, cela pose effectivement des questions sur l'impact du plan Marshall.

Nous avons tenu hier un colloque sur le «développement régional et pôles de compétitivité».

Il y avait une centaine d'intervenants, d'horizons différents, pour mesurer l'impact des pôles de compétitivité. L'après-midi, nous avions une journée du pôle de compétitivité bio-win, avec des intervenants internationaux, qui montraient l'évolution et les attentes sur le plan Marshall. Je dirais que, pour les matières qui me concernent, ce sont des éléments qui me paraissent être tout à fait en ligne avec ce que l'on doit attendre d'une évaluation, c'est-à-dire qualitative et quantitative, et de prendre le temps. parce que ce que vous dites effectivement, c'est que cela tient aussi à la préparation des choses. Je reviendrai auprès de vous après avoir obtenu les informations sans nécessairement repasser par ici.

M. le Président. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Je crois qu'effectivement, il y a une méthode de travail et que tout le monde a intérêt à ce que cela se fasse de façon honnête, intellectuellement et moralement, et à y voir clair.

Si l'institut de sondages en question travaille avec de la rentabilité, ce sont manifestement de jeunes étudiants, stagiaires, payés à mon avis à la question, on n'aura pas de vision claire. Je veux bien reposer ma question au Ministre-Président, même sous forme de question écrite, et modifier l'angle de vision parce que, sinon, tout le monde y perdra, à commencer par les initiateurs du plan en question.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA GARE DE CERFONTAINE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la gare de Cerfontaine ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Dans un tout autre registre, Monsieur le Ministre, ce dossier est probablement un peu moins médiatique, mais la presse y a néanmoins consacré quelques échos. C'est en fait la gare de Cerfontaine qui retient mon attention, car elle a besoin d'une rénovation.

Le MET avait développé à cet égard, il y a quelques années, un budget visant à la réalisation d'une étude, comme il se doit. Celle-ci a été finalisée, il y a maintenant bientôt trois ans, et le dossier, aujourd'hui, ne semble pas progresser. Il y a donc eu investissement de deniers publics dans cette étude et

il y a des attentes au niveau local. Je pense qu'au niveau patrimonial, il y a indéniablement de l'intérêt. Puis-je dès lors vous demander, Monsieur le Ministre, de prendre ce dossier sous votre aile, et, avant cela, de m'indiquer où nous en sommes. Je profite du temps qui m'est consacré, même si cela n'a rien à voir, Monsieur le Président, je le confesse par avance, mais si vous pouviez nous donner les deux informations que l'on a évoquées tout à l'heure, nous en serions très heureux.

M. le Président. – Vous voulez que l'on joigne également la liste des bénéficiaires des APE aussi.

M. Borsus (MR). – Alors, là, c'est vrai. Car il y a là aussi un nid qui ne me paraît pas correct ! Je pourrais d'ailleurs vous confesser l'un ou l'autre truc qui éveille quelque souci dans mon chef.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – La gare de Cerfontaine, ainsi que le pont et les escaliers d'accès avec les rampes, en ce compris le mur de soutènement, est classée comme monument depuis janvier 1992.

Un Certificat de Patrimoine a, en effet, été ouvert à la demande du propriétaire, la Région wallonne, sous l'égide de l'ancien Ministère de l'Équipement et des Transports, pour la restauration de la gare en date du 10 août 2001.

La deuxième réunion a eu lieu cinq ans plus tard, le 8 novembre 2006. Depuis cette date, la Direction de la Restauration est en attente du dossier de restauration, lequel devait être transmis par l'auteur de projets, afin de permettre la rédaction du PV de synthèse.

Cette question me donne l'occasion de rappeler ma volonté de réformer le Certificat de Patrimoine, que j'ai eu l'occasion de concrétiser ces dernières semaines, ce qui permettra que ce genre de situation ne se reproduise plus, notamment par le recentrage de la procédure en termes de responsabilité et en mettant en place des délais contraignants et raccourcis.

Pour revenir au projet de restauration de la gare de Cerfontaine, mon administration reste à la disposition, soit des autorités communales, soit du MET, aujourd'hui la Direction Générale Opérationnelle, pour les aider au mieux à élaborer le projet. Je tiens toutefois à préciser que le rôle de la Division du Patrimoine n'est pas de se substituer au maître de l'ouvrage ou à l'auteur de projet, mais bien de l'accompagner et de le conseiller dans les choix techniques et archéologiques.

Aujourd'hui, je tiens à dire que nous n'intervenons que comme pouvoir subsidiant, mais je suis bien évidemment à disposition aussi pour voir avec l'IPW le cas échéant, si d'autres formules sont possibles.

Donc, ceux qui se préoccupent de l'évolution du dossier et qui auraient des projets sont évidemment les bienvenus, d'abord à mon Cabinet pour que l'on puisse voir avec l'administration comment faire évoluer ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, de votre accueil positif et de sa tonalité.

Si j'ai bien compris, la gare appartient toujours au MET. Je suis presque tombé de ma chaise en entendant parler toujours du même corps, le corps de l'administration régionale. Si j'ai bien entendu, cinq ans se sont écoulés entre la première et la deuxième réunion, et par ailleurs, on attend toujours.

(M. le Ministre Marcourt s'exprime hors micro)

Je n'ai pas de problème pour avoir un débat animé et vivant. Donc, je n'ai pas de problème à vous céder une partie de mon temps de parole, Monsieur le Ministre. Toutefois, n'oubliez pas de répondre aux deux informations que vous ne nous avez pas encore livrées concernant le dossier précédent.

Indépendamment de cela, je rends hommage à votre carrière fédérale. Vous fûtes un brillant chef de Cabinet, tout le monde en convient, toute famille politique confondue, mais mon propos est aujourd'hui régional et modestement, j'essaie de suivre mes dossiers régionaux.

Je ne suis pas ici en train de faire l'analyse positive et négative, ni du Pouvoir fédéral, ni de la Régie des Bâtiments. Je m'inquiète du travail régional wallon.

Je constate donc que, alors que le MET est propriétaire, alors qu'un autre service de la même administration wallonne, sont concernés par ce dossier, il faut cinq ans entre deux réunions et plusieurs années avant que le projet ait le certificat de patrimoine et que l'ensemble de la procédure ne soit menée à bien.

Dans quelle région vivons-nous ? Dans quelle administration travaille-t-on ?

Au lieu d'avoir votre réaction qui est de dire qu'il y a pire ailleurs, ma réaction est d'être absolument outré, administrativement bien sûr, par rapport à des délais et à des procédures comme cela.

D'autant que je connais la gare de Cerfontaine. Ce n'est évidemment pas la gare des Guillemins, ni une autre gare que l'on rencontre au niveau mondial, mais c'est une gare qui a, du point de vue patrimonial, un intérêt particulier.

Donc, vraiment, foin du passé parce que effectivement, convenez qu'en termes de gestion de

dossier, j'espère qu'on ne donnera pas cet exemple-là dans un cours de gestion de gouvernance publique dans un des instituts ou une des universités du Royaume.

Par contre, je prends bonne note du regard positif que vous souhaitez poser sur l'avenir. Et puisqu'il y a une nouvelle procédure, allons-y gaiement et je vous propose que l'on tente de faire aboutir ce dossier. Et si ce n'est pas abuser de votre gentillesse, que je sais grande, dès que vous voyez votre Collègue en charge de l'équipement, pourriez-vous lui demander si les administrations peuvent décrocher leur téléphone ou envoyer un mail, voire un pli par porteur, de manière à ce que ce dossier ne prenne pas encore quelques années de retard.

J'en serais follement heureux. Merci, en tout cas, Monsieur le Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – La question est que nous proposons une réaffectation. Nous savons effectivement que ce ne sont pas les services du MET qui vont aller s'y installer. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai abordé la question avec dls autorités communales de Cerfontaine pour avoir avec elles une concertation et déterminer quel projet nous devons mettre là-dedans, parce que restaurer sans avoir de réaffectation est, je pense, une mauvaise idée.

C'est pour cela que je me suis permis de les solliciter, sans leur imputer quoi que ce soit, et qu'on ne peut pas simplement dire qu'il y a deux services administratifs qui se regardent en chiens de faïence. Je pense qu'il y a une troisième pièce et je suis preneur si les autorités de Cerfontaine veulent le faire, d'organiser une réunion à mon Cabinet.

M. le Président. – Dernier mot du Parlementaire, c'est la règle, mais il sera bref !

M. Borsus (MR). – Extrêmement bref ! Merci pour la proposition de date de rendez-vous. Je fais le relais pour qu'effectivement les opérateurs puissent se mettre autour de la table et rendre une destination, une réaffectation probablement à ce bien. Je crois que ce serait bien.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES DIFFICULTÉS QU'ÉPROUVENT LES JEUNES À TROUVER UN EMPLOI »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les difficultés qu'éprouvent les jeunes à trouver un emploi ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Les nouveaux chiffres de l'Enquête sur les Forces de Travail (troisième trimestre 2008) viennent de paraître et ces chiffres nous interpellent dans le sens que le chômage augmente. Les jeunes sont ceux qui sont le plus affectés par le chômage.

Etant donné que le marché du travail tend à réagir, avec un certain décalage, aux évolutions de l'activité économique, il faudra attendre les prochains trimestres pour cerner avec plus de précision l'impact de la crise économique sur le marché du travail. Mais cela ne nous empêche pas d'analyser les statistiques fournies par le SPF Économie.

Au troisième trimestre 2008, on comptait, avec 373.000 chômeurs (augmentation de 25,3% du chômage par rapport au deuxième trimestre 2008 et une forte augmentation notamment du nombre de chômeurs hautement qualifiés, voire diplômés de l'enseignement supérieur) une hausse du chômage due essentiellement aux jeunes (quittant l'école) de 15 à 24 ans chez qui le chômage progresse de 78,1%.

Le SPF Économie observe, je cite : «Depuis le début de l'enquête trimestrielle sur les forces de travail en 1999, la hausse du nombre de jeunes au chômage n'a jamais été aussi importante qu'au troisième trimestre 2008. Une grande partie des jeunes qui se sont présentés sur le marché du travail au troisième trimestre n'ont pas trouvé d'emploi et ont donc rejoint le contingent des chômeurs».

Monsieur le Ministre, nous devons mettre tout en oeuvre pour éviter que les jeunes frappés par la conjoncture s'installent définitivement dans le chômage. Mais vu qu'il s'agit de statistiques nationales et que la crise conjoncturelle frappe le nord du pays de façon différente que le sud, puis-je vous demander si vous confirmez ces tendances pour la Région wallonne ? Quelles sont en Wallonie, notamment les secteurs où les nombres d'emplois perdus est le plus important ?

Ce qui me préoccupe plus particulièrement, dans le cadre de cette question, c'est de savoir s'il ne faut pas réagir selon la devise : à problème spécifique, solution spécifique. Face à la crise et son impact sur l'emploi des jeunes, ne faut-il pas des mesures spécifiques d'embauche favorables aux jeunes, même si elles auront peut-être un caractère temporaire ? Par exemple, un quota supplémentaire d'APE spécifique ? Ou des PFI pour les moins qualifiés ?

Monsieur le Ministre, puis-je vous demander quelles sont les stratégies du Gouvernement wallon en matière de lutte spécifique contre le chômage des jeunes, et plus précisément les efforts visant à éviter

que le chômage conjoncturel des jeunes ne se transforme en chômage structurel ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Permettez-moi de souligner la qualité de l'analyse et de la synthèse que vous venez de faire, Monsieur le Député, concernant les dernières données publiées issues de l'enquête sur les forces de travail.

En effet, comme vous, je constate une situation inédite depuis dix ans puisqu'il faut remonter à 1999 pour connaître une hausse du chômage, entre deux trimestres, aussi significative en pourcentage.

Bien que comparaison ne soit pas raison, on peut, par ailleurs, souligner que si la Région wallonne connaît une hausse de chômage des jeunes entre le deuxième et le troisième trimestre 2008, celle-ci est respectivement beaucoup plus importante à Bruxelles et en Région flamande. Par ailleurs, il faut également rappeler que la hausse entre ces deux trimestres est cyclique et systématique puisqu'elle correspond au moment où les jeunes quittent l'école et s'inscrivent comme demandeurs d'emplois.

Enfin, ne perdons pas de vue que cette donnée peut être influencée par différents facteurs.

(*Mme Cornet, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel)*

Je pense ici en particulier au nombre de jeunes qui quittent l'école, ce nombre n'étant pas identique chaque année.

Pour ce qui concerne en particulier la situation actuelle en matière d'emploi en Région wallonne, il faut souligner que, d'une manière générale, les chiffres restent relativement stables ces derniers mois. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations n'a pas évolué entre février et janvier 2009. Quant à l'évolution à un an d'écart, elle connaît une diminution négative de 2,7%, donc positive en réduction du nombre de demandeurs, ce qui est moins bien que l'évolution que nous avons connue durant une bonne partie de l'année 2008. Mais cela reste, à l'heure actuelle, assez positif.

Quant au nombre de jeunes demandeurs d'emploi, population qui est au coeur de votre question, les chiffres du FOREM montrent que, à la fin février, les moins de 25 ans sont au nombre de 49.079, dont 17.264 jeunes en stage d'attente. Par rapport au mois de janvier 2009, l'écart est ainsi de -1,3% pour un écart annuel qui se situe, quant à lui, à -5,1%.

Malgré ces chiffres qui sont relativement rassurants jusqu'à présent, il est évident que nous devons rester particulièrement vigilants et continuer à soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi via des dispositifs spécifiques tels Jobtonic, le PFI ou l'APE, dispositifs qui ne sont sans doute pas sans avoir une influence sur l'évolution actuelle des chiffres précités pour ce qui concerne les moins de 25 ans.

Quant à les modifier, Jobtonic a déjà, comme vous le savez, fait l'objet d'aménagements en profondeur en juillet dernier, notamment afin de prendre en compte, de manière différenciée, l'ensemble des jeunes s'inscrivant à l'issue de leurs études.

Quant au PFI, comme vous le savez également, depuis le 1er janvier 2008, sa durée peut être portée à un maximum de 52 semaines, au lieu de 26, pour les jeunes de moins de 25 ans peu qualifiés, ce qui a notamment eu pour effet une augmentation de 8,1% du nombre de PFI signés avec des jeunes peu qualifiés en 2008 par rapport à 2007 !

Enfin, en ce qui concerne la mesure «APE Jeunes», depuis l'entrée en vigueur de la modification du décret du 25 avril 2002, et, plus particulièrement, depuis 2008, les demandes d'octroi à l'aide spécifique sont de plus en plus nombreuses. Ainsi, à ce jour, plus de 400 demandes portant sur l'engagement de près de 1.000 jeunes, à concurrence de trois points APE pour un jeune engagé à temps plein, ont été introduites.

Il faut aussi ajouter que dans le contexte actuel de la «crise financière», et afin de s'assurer que cette mesure continue sur le même «*trend*» positif, il a été décidé par le Gouvernement, le 5 décembre dernier, de modifier le dispositif afin de l'ouvrir à sept nouveaux secteurs porteurs d'emploi, dont le commerce de détail d'une part, et d'autre part, d'y affecter 12.658.500 euros pour la création supplémentaire de 750 nouveaux emplois APE Jeunes.

Enfin, il est évident que le Gouvernement a également réaffirmé, début décembre, sa volonté de ne laisser personne au bord du chemin, en permettant aux travailleurs intérimaires, en fin de contrat à durée déterminée, d'intégrer le «plan de reconversion» (cellules). Les plus jeunes, qui sont souvent aussi ceux qui connaissent les contrats les plus précaires, seront donc largement soutenus également au travers de ce dispositif.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les informations qu'il vient de donner, à travers lesquelles il apporte le témoignage que le Gouvernement est particulièrement sensible à la problématique du chômage chez les jeunes.

J'ai l'impression qu'effectivement, à une crise conjoncturelle comme nous la connaissons actuellement, il faut réagir par des mesures

temporaires, mais des mesures pour subventionner l'emploi, et notamment le subventionner en faveur des jeunes pour permettre de donner une chance et un démarrage dans la vie professionnelle qui leur évitera, par la suite, d'être pris dans le piège d'un chômage structurel.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RETRAIT DE SPONSORS DANS LE MONDE DE LA FORMULE 1 »

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE DOSSIER FRANCORCHAMPS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le retrait de sponsors dans le monde de la Formule 1 » et la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le dossier Francorchamps ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Nous apprenons que pour des raisons de crise conjoncturelle, qui, faut-il le rappeler, frappe de plein fouet le secteur bancaire, ING se retirera après 2009 comme sponsor de la Formule 1.

La crise financière n'a pas épargné la Formule 1. Certains constructeurs se retirent, par exemple Honda, d'autres réduisent leurs budgets, et certains sponsors ne renouvelleront pas leurs contrats.

Ce constat m'amène naturellement à aborder plus précisément le Grand Prix automobile de Formule 1 de Spa-Francorchamps. Il m'apparaît, en effet, utile d'examiner et d'anticiper dès à présent les retombées financières que pourraient avoir de futurs éventuels retraits de sponsors.

Peut-on savoir quelles conséquences peuvent être envisagées sur le financement de la Formule 1 pour l'année 2010 ?

Plus précisément, y aurait-il un impact possible sur les contrats qui lient la Région wallonne aux organisateurs de la Formule 1 ? Je pense ici aux éventuelles implications financières à charge de la Région wallonn, au cas où les organisateurs de l'événement seraient confrontés à une série de retraits de sponsors. Peut-on être rassurés sur ce point ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Mon groupe est toujours resté très attentif à l'évolution du dossier du Grand Prix de Francorchamps, dossier à rebondissement s'il en est...

Depuis le dernier débat sur le sujet, lors du vote du décret fin de l'année dernière, la presse a fait état de deux éléments nouveaux, à savoir : la révision à la baisse du nombre d'entrées lors du dernier Grand Prix et le retrait d'ING du sponsoring des Grand-Prix de Formule 1.

J'aimerais donc vous interroger sur ces deux questions ainsi que sur l'état d'avancement de la mise œuvre du décret portant création de la SA « Le Circuit de Spa Francorchamps ».

En ce qui concerne les entrées comptabilisées lors du GP 2008, la presse faisait état, fin janvier, de chiffres nettement inférieurs à ceux avancés dans les jours qui ont suivi ce demier. En effet, alors que les premières estimations évoquaient plus ou moins 65.000 spectateurs, contre 68.000 l'année précédente, il semblerait qu'après comptabilisation, le nombre de spectateurs payant n'atteindrait que 52.000 à peine. En cause notamment, la date peu favorable du GP 2008. À ce sujet, on peut se réjouir que le prochain Grand-Prix devrait avoir lieu fin août prochain, date plus favorable *a priori*.

Cette diminution de plus de 15.000 spectateurs par rapport à l'édition 2007 aurait un impact négatif sur les recettes versées aux communes de Stavelot et Malmedy. Mais surtout, si elles devaient se confirmer, ces informations ne manqueraient pas d'alourdir le bilan global du Grand-Prix pour les organisateurs, et donc, la facture pour la Région wallonne. Rappelons que les estimations fournies par le Ministre Daerden parlaient jusqu'ici d'un déficit de l'ordre de 3,8 millions d'euros pour l'édition 2008.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous cette information quant au nombre de spectateurs payants ? Comment expliquez-vous cette différence (de plus ou moins 20 % !) entre les estimations initales et les derniers chiffres annoncés ? Le système informatique aurait-il eu des soucis ?

Disposez-vous du bilan de la dernière édition du Grand-Prix de Francorchamps ? Le déficit annoncé de l'ordre de 3,8 millions d'euros est-il encore d'actualité ou peut-on craindre son aggravation ?

J'en viens maintenant au retrait annoncé par ING de sa présence et de son soutien financier en formule 1 dès la fin de la saison 2009. Le contexte financier actuel n'y est évidemment pas étranger. Si les premiers touchés seront les constructeurs et la Fédération (ING est Major Sponsor de 4 GP dont

celui de Belgique), cette décision devrait néanmoins avoir une influence négative sur la vente de billets lors du Grand-Prix de Francorchamps et sur les dépenses diverses effectuées à l'occasion du Grand Prix.

Ce retrait devrait avoir son plein effet en 2010 seulement, mais ING aurait, d'ores et déjà, annoncé une réduction importante de ses achats de billets et de ses dépenses diverses sur et autour du circuit dès l'édition 2009.

Dès lors, Monsieur le Ministre, craignez-vous un impact négatif pour le circuit du retrait d'ING et de son annonce de réduction de dépenses dès l'édition de 2009?

Selon vos informations, d'autres sponsors envisagent-ils également de renoncer à de tels achats de billets?

Le gouvernement est-il à la recherche de sponsoring alternatif?

Où en est la mise en œuvre de l'édition 2009?

Pour terminer ma question, il me paraît utile de vous interroger sur l'état actuel de l'exécution du décret portant création de la SA «Le circuit de Spa Francorchamps». La SA a-t-elle été constituée? Son conseil d'administration a-t-il été mis en place? Si oui, avec qui? Un *business plan* a-t-il été rédigé? Le problème de la soumission à la TVA a-t-il été résolu?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je commencerai par dire, et peut-être que cela pourrait être pris pour une boutade: vaut-il mieux se situer dans une conjoncture économique positive ou dans une crise? Lorsque que vous avez répondu à la question, je pense avoir répondu à toutes vos questions. Mais je ne vais pas me contenter de cela, Madame la Présidente.

Effectivement, les chiffres que vous avez cités pour les rentrées sont de 52.000 en 2008 contre 65.000 en 2007.

Selon les responsables de la société, la diminution peut s'expliquer partiellement par déjà certaines difficultés économiques. À l'époque, on parlait du pouvoir d'achat en raison du coût des matières premières et de la dégradation du pouvoir d'achat qui, d'ailleurs, ne se limitait pas au niveau de la Belgique, loin de là. Cette perte de pouvoir d'achat se répercute toujours sur le secteur des loisirs, ce sont les premières dépenses qui sont vulnérables à cet égard.

Deuxièmement, je dirais que, au contraire, les responsables de l'entreprise en ont bien conscience, mais il y a aussi des éléments positifs avec la réduction du nombre de Grand-Prix en Europe, ce qui renforce l'attractivité de celui-ci. Et comme vous l'avez signalé, le fait qu'on a retrouvé la date historique du dernier week-end de vacances d'été, plutôt que la première semaine après rentrée scolaire qui, elle, semble-t-il, d'après les spécialistes, est une mauvaise date.

Il y a la volonté, aujourd'hui, de tenir compte du contexte, et donc de réduire les coûts. Je pense que vous avez entendu comme moi que, dans les partenariats avec certaines sociétés audiovisuelles, il y a des échanges pour attirer des spectateurs. Cela ne se limite évidemment pas à la Belgique, c'est fait de manière tout à fait globale.

Comme vous le savez, on peut isoler un élément particulier dans les comptes, qui est le déficit local de Spa Grand-Prix. Par contre, comme vous le savez de manière beaucoup plus générale, tant au niveau de l'État fédéral que des communes, ou des commerces locaux, on peut se dire que, en termes quantitatifs pour Belgique SA, consolider, c'est un élément positif. Et en termes d'image de marque pour la Wallonie, c'est évidemment un élément important.

Nous devons constater que pour le résultat financier de l'édition 2008, il faut s'attendre à un déficit d'un peu plus de 3,8 millions d'euros, dans la mesure où il y a eu une réduction du nombre de spectateurs. Le bilan va être présenté de manière régulière à l'assemblée générale qui se tiendra au milieu de cette année.

Par ailleurs, le retrait d'ING comme sponsor pourra effectivement avoir un impact, qu'il est difficile de mesurer aujourd'hui, d'autant que nous allons voir si d'autres sponsors sont capables de reprendre les obligations, voire de les dépasser, ou d'être moins ambitieux. C'est évidemment le travail, aujourd'hui, des responsables de l'entreprise.

Nous n'avons pas d'information concernant d'autres sociétés qui participaient à l'organisation de l'évènement. Mais je rappelle aussi que ce n'est pas un évènement fait sous l'autorité du Gouvernement wallon, nous l'avons délégué à une société spécialisée, avec des personnes professionnelles pour le faire.

Si on prend les entrées gratuites, 2.394 billets ont été distribués en 2007, dont plus de 1.000 pour les accès de l'ensemble des équipes indispensables à l'organisation du Grand-Prix (pompiers, médecins, Protection civile, équipes de vente et de contrôle de la billetterie et de gardiennage, personnel d'entretien, service de sécurité de la piste, commissaires de piste et de stands, équipes de nettoyage, gestion des commodités, services de contrôles administratifs — TVA, accises, lois sociales, publicité, inspection

Affaires Economiques, ...-, services d'incendie, Police judiciaire, Eaux et forêts...); plus de 700 pour couvrir les obligations avec le promoteur mondial, l'organisateur sportif, le circuit, les riverains, ...; le solde étant distribué dans le cadre des mesures de promotion organisées par la Région wallonne, la Province de Liège et les communes riveraines et via des concours promotionnels avec la presse.

Pour répondre précisément à votre question en ce qui concerne la Région wallonne, celle-ci a organisé à l'Eau Rouge un évènement promotionnel qui représente, bon an mal an, 300 invités, parmi lesquels figurent notamment des représentants du Gouvernement fédéral et des groupes politiques aux Parlements, des hautes personnalités du monde judiciaire et de la police, mais aussi des personnalités représentatives du monde des entreprises et du monde socio-économique wallon, puisque nous avons invité, notamment l'année dernière, l'ensemble des industriels suédois qui, comme vous le savez, sont des enfants de Wallonie, beaucoup en étant originaires, à cet évènement dans le cadre d'une mission AWEx.

Aujourd'hui, ce que nous voulons faire avec mon collègue, normalement durant ce mois-ci, avec les modalités pratiques, puisque le décret est en place, du nouveau conseil d'administration, de l'assemblée générale et du *business plan* de la nouvelle société anonyme de droit public, les modalités des réviseurs, puisque nous devons absorber la société de l'intercommunale, c'est devenir «le Circuit de Spa Francorchamps».

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Ma réponse sera brève. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des impacts, la problématique sur le plan des finances communales et le secteur de l'HORECA.

La réduction du nombre de Grand-Prix en Europe n'est-elle pas un indice de difficultés économiques que rencontrent également d'autres organisateurs de la Formule 1? La question qui doit s'en suivre est: faut-il tenir bon pour profiter effectivement de cette réduction du nombre de Grand-Prix et de pouvoir organiser éventuellement cet évènement sportif à un autre moment de l'année qui serait probablement plus favorable?

Faut-il tenir bon, dans un contexte de crise économique que nous connaissons actuellement? Il me semble que nous avons, en tout cas, intérêt à nous occuper non seulement des résultats de l'évènement sportif organisé à Spa-Francorchamps, mais aussi à voir comment cela se passe chez les autres organisateurs au sein de l'Europe, de comparer les difficultés et les perspectives et en tirer les leçons?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. D'emblée, je peux vous dire, Monsieur le Ministre, que plusieurs fois, nous sommes intervenus, plusieurs fois, sur ce dossier. Par rapport à l'organisation de ce Grand-Prix de Formule 1, à l'image qu'il peut donner à la Wallonie et à la vitrine, nous avons toujours été d'accord. Mon objectif n'était pas de critiquer mais de m'informer sur l'état d'avancement et de voir comment on pouvait s'organiser.

Par rapport à l'agenda de la société qui doit être mis en place, j'aurais aimé entendre: «*Voilà, ce décret a été voté au mois de décembre*». Là maintenant, nous sommes début mars. Pensez-vous que pour fin avril, cette société sera réellement mise en place?

Deuxième sous-question et remarque à laquelle vous ne m'avez pas répondu, c'est l'organisation de ce nouveau Grand-Prix de Formule 1 en 2009, c'est à dire fin août. Sera-t-elle mise sous cette nouvelle société ou sera-t-elle encore sous l'ancien système?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – La question n'était pas posée, mais le Spa Grand-Prix continue. Ce que nous fusionnons, c'est la société intercommunale et la société du circuit. Donc, le Spa Grand-Prix reste tout à fait autonome et indépendant de cette nouvelle structure, qui ne s'occupe pas d'organisation d'évènements.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Et maintenant, juste vous dire, Monsieur le Ministre, et je sais que nous sommes en période de crise et donc que ce n'est pas simple; il faut donc pour le moins tenir ce dossier à l'oeil, voir comment il va évoluer par rapport aux différents sponsors. Je crois que, là, vous avez aussi certaines cartes en main . Donc, je pense que nous pourrons peut-être revenir fin avril-début mai pour voir l'évolution du dossier et voir comment s'organise ce Grand-Prix.

QUESTION ORALE DE M. DE SAINT MOULIN A M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTERIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ANNONCE DU DEPOT DE BILAN DE LA FAIENCERIE ROYAL BOCH A LA LOUVIERE »

Mme la Présidente. – La question orale de M. de Saint Moulin à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «l'annonce du dépôt de bilan de la faïencerie Royal Boch à La Louvière», est transformée en question écrite.

QUESTION ORALE DE MME PARY-MILLE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «LES CONSÉQUENCES DE L'ANNONCE DE LA FAILLITE DE LA SA ROYAL BOCH»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine? sur «les conséquences de l'annonce de la faillite de la SA Royal Boch».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Pour rappel, le 27 octobre 2008, la SA Royal Boch a fait appel au Gouvernement wallon afin d'obtenir une aide de trois millions d'euros pour se recapitaliser, suite à des difficultés financières en cette période de crise.

Une quinzaine de jours auparavant, les responsables de la Manufacture Royal Boch déclaraient «leur souhait réitéré de diminuer le nombre d'hivers à passer dans les bâtiments vétustes et la nécessité de voir les choses avancer au plus vite».

Déjà, au 1er trimestre 2006, la société avait menacé de délocaliser son activité si des travaux de réhabilitation du quartier ne devenaient pas une priorité à La Louvière.

En novembre dernier, la société, après de multiples péripéties, était passée sous concordat judiciaire pour une période de six mois. Vous aviez alors qualifié la situation de l'entreprise de «très pénible» et chargé la SOGEPA d'instruire le dossier afin de sauver un maximum d'emplois. Vous vous étiez prononcé pour que la Région reprenne des parts dans cette société en contrepartie de garanties d'emploi et de revalidation.

Or, il apparaît que le Tribunal de Commerce de Mons, qui devait entériner la faillite le 19 février dernier, a laissé une semaine de délai avant de se prononcer, afin de laisser aux syndicats la possibilité d'y voir plus clair dans les dettes et de présenter, le cas échéant, un plan de sauvetage au profit de la petite cinquantaine de travailleurs.

Confirmez-vous que les pertes subies par l'entreprise pour l'exercice 2007 se sont élevées à 2,8 millions d'euros après s'être élevées à 1.159.000 euros en 2006?

Confirmez-vous que le chiffre d'affaires pour l'exercice 2007 s'est élevé à 2,3 millions d'euros pour un montant de 1.778.000 euros en 2006?

Pourquoi la SOGEPA a-t-elle revendu ses parts dans la société Royal Boch, ce qui, à mon sens, prive la Région d'un levier intéressant dans la discussion sur l'avenir de l'entreprise qui, rappelons-le, dans la région du Centre était quand même un fleuron et faisait la fierté d'une région qui est fortement sinistrée, d'autant plus dans la crise actuelle?

A combien s'élèvent les dettes à l'égard de l'ONSS et des autres créanciers?

La Région est-elle toujours désireuse de racheter la marque, et si oui, pour quelle somme?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Pour ce qui concerne les chiffres demandés, permettez-moi de signaler que, comme vous le soulignez d'ailleurs dans votre question, la Région, via la SOGEPA, n'est plus actionnaire depuis 2007.

Si je me fie aux informations qui m'ont été données par l'entreprise, si le chiffre d'affaires de 2007 était en hausse de 33% par rapport à 2006, l'exercice s'est malgré tout clôturé par une perte de 3,1 millions d'euros.

En ce qui concerne l'ONSS, je n'ai pas d'informations précises.

Vous avez posé la question sur la vente des parts, c'est avant tout parce qu'il y avait une volonté du partenaire privé de reprendre ses parts et parce que la rentabilité de l'entreprise était fortement impactée. Comme je vous l'ai déjà indiqué précédemment, les partenaires privés se disaient en mesure de restaurer l'équilibre financier en injectant des moyens financiers, mais à condition que la Région sorte. Nous avons donc indiqué que nous nous inscrivions dans cette volonté. On a fait encore un effort à l'époque, puisque ça a été le cas pour aider au soutien de l'entreprise.

Nous avons été contactés en novembre 2008 dans des conditions que je qualifierais même d'un peu rocambolesques: il fallait prendre des engagements le vendredi alors que nous avons été consultés le jeudi soir, c'était un peu particulier et on nous a dit «vous devez racheter la marque, êtes-vous d'accord de le faire?».

Nous en avions parlé à l'époque, j'avais indiqué que j'étais d'accord d'ouvrir le jeu et que nous étions tout à fait prêts, à condition de valoriser la marque avec quelque chose de raisonnable bien entendu, à nous inscrire dans une recherche de solutions.

Le 19 février, le comité de direction de la SOGEPA a remis un avis négatif pour deux raisons.

D'une part, le fait que ce n'était plus acheter la marque, c'était véritablement jouer à Euromillions, et d'autre part, le fait qu'en réalité on nous demandait, au travers du rachat de la marque, de financer le plan social. Et on restait avec quinze emplois sur le site, venant du nombre d'emplois existants, c'est à dire, plus d'une cinquantaine.

Nous n'avions aucun opérateur industriel. On avait toujours dit que si nous avions un opérateur industriel, on aurait pu ouvrir le débat. Le directeur, de guerre lasse, a fait aveu de cessation de paiements auprès du tribunal de commerce. Celui-ci a voulu examiner toutes les pistes pour se donner le temps et voir s'il fallait déclarer l'entreprise en faillite. Il l'a fait ce 26 février.

Ce que je continue à dire, et de manière très claire : s'il y a un projet raisonnable, avec un opérateur industriel, ce que nous ne sommes pas, je prendrai mes responsabilités et il est clair que je défendrai l'emploi pour ces travailleurs, *a fortiori*, dans la situation économique telle qu'elle est.

Effectivement, Royal Boch est un nom prestigieux qui mérite d'être défendu, mais je ne veux pas dire que nous allons injecter de l'argent sans projet industriel et revenir dans un an devant votre question de savoir ce que j'ai fait de l'argent public.

Etablir un plan sérieux, faire des efforts, dire que la Région prendra ses responsabilités : oui !

Faire un miroir aux alouettes et promettre, sous prétexte que nous serons à trois mois des élections, n'importe quoi aux travailleurs : non !

Je veux quelque chose de sérieux. Et si c'est quelque chose de sérieux, nous prendrons nos responsabilités.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Merci pour les éléments de réponse que vous m'avez fournis. Effectivement, vous avez raison quand vous dites qu'il ne faut pas investir sans s'appuyer sur un projet industriel fait sérieux. Je suis rassurée quant à l'attention que vous portez à ce secteur qui, je le rappelle, était un fleuron, vous l'avez dit aussi.

Ce serait dommage de voir disparaître une telle entreprise, mais je partage tout à fait votre avis de trouver un projet raisonnable et sérieux.

QUESTION ORALE DE MME PARY-MILLE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SITUATION DE L'ENTREPRISE DON BAR À SOIGNIES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la situation de l'entreprise Don Bar à Soignies ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Je reviens avec une autre entreprise de la région du Centre, c'est décidément marqué « pas de chance ».

Il s'agit de la situation de l'entreprise Don Bar située à Soignies. Vous avez aussi suivi tout le fil de la situation un peu rocambolesque dans cette entreprise où direction et syndicats ont peiné à trouver un chemin d'entente à l'issue d'une grève courant février.

Les syndicats reprochaient à la nouvelle direction de privilégier la sous-traitance. L'administrateur-délégué avait répondu qu'une importante commande avait été passée en décembre dernier, ce qui attestait de sa volonté de faire pérenniser l'activité du siège sonégien et que 13 engagements avaient été opérés durant l'exercice 2008.

En fait, le conflit se cristallisait autour de la volonté de la direction de procéder au licenciement de trois personnes en raison des prévisions pour l'année 2009, arguant à une baisse d'activité d'environ 10 %.

Les syndicats dénonçaient, quant à eux, une manoeuvre de la direction qui devrait plutôt exploiter les pistes offertes par le chômage économique.

Un dialogue aurait été renoué vers la mi-février et des trois emplois menacés, il ne restait plus en fait qu'un différend concernant un ouvrier qui bénéficiait d'un contrat à durée déterminée.

Créée en 1966, l'entreprise Don Bar produit du matériel de cheminée et exporte les trois-quarts de sa production à l'étranger avec un chiffre d'affaires qui n'était quand même pas négligeable puisqu'il se situait aux alentours des 4 millions d'euros.

Il est tout à fait regrettable qu'une entreprise largement tournée vers l'exportation, active dans un secteur d'activité qui ne devrait connaître qu'un ralentissement modéré durant cette année 2009 soit bloquée par un conflit social.

Monsieur le Ministre, hormis des précisions quant à la santé financière de la société, n'aurait-il pas été important d'envoyer un émissaire pour renouer plus rapidement le dialogue entre le patronat et le syndicat et d'essayer d'aider cette entreprise située

dans une région où la crise passe plus durement que dans d'autres.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – En 2007, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4.300.000 euros et le résultat net à 43.000 euros.

En 2008, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4.630.000 euros et la perte, contrairement à l'année précédente, devrait être de l'ordre de 45.000 euros.

Sur les années 2007 et 2008, l'entreprise a engagé 19 CDI et a connu 6 départs, ce qui fait une amélioration nette de 13 CDI. On s'aperçoit que le coût de la main d'œuvre ayant augmenté de 18,7% entre 2006 et 2008, cette évolution est difficilement tenable sans une amélioration des produits de l'entreprise.

On constate par ailleurs, aujourd'hui, une baisse de productivité. En effet, le nombre d'heures prestées pour la réalisation d'un foyer a augmenté de 10% sur 2 ans.

La direction estime qu'il est indispensable de réduire le volume d'emplois de 6 à 7 unités, afin de renouer avec la rentabilité, et envisage également l'externalisation d'une activité accessoire qui nécessiterait, si elle devait être maintenue à l'intérieur de l'entreprise, et d'après la direction, la réalisation d'investissements importants.

Ce sont ces différents éléments qui ont soulevé le conflit social. Il semble que les contacts entre direction et syndicats sont à présents de nouveau renoués, et même s'il n'y a pas encore d'accord, en tout cas, le dialogue est là, et la volonté collective des deux parties est d'atteindre l'équilibre en 2009 et donc de retourner vers quelque chose de positif.

Vous avez abordé la deuxième question qui est toujours pour nous, au niveau de la Région wallonne, une question délicate. Pourquoi ? Non pas parce que je n'ai pas envie d'y aller tout de suite mais, dans les entreprises, il y a des processus de concertation sociale.

Ces processus de concertation sociale sont de nature fédérale et donc, c'est la Ministre fédérale de l'Emploi qui doit désigner un conciliateur qui doit venir dans l'entreprise, au travers des Commissions paritaires. nous n'avons jamais, sauf lorsqu'il y avait une demande forte et spontanée, voulu y aller.

Nous prenons des contacts informels mais nous n'avons pas la capacité juridique et institutionnelle pour y aller et vous connaissez les débats autour du problème de l'emploi, qui sont difficiles, et donc, nous ne l'avons pas fait.

Ce n'est pas faute, parfois, d'avoir les éléments parce que, que ce soit mes collaborateurs ou l'administration, nous connaissons souvent très bien et les organisations syndicales et la direction ; c'est parfois plus simple. Mais ici, je dirais que nous ne l'avons pas fait par volonté de respecter la concertation sociale formelle au niveau fédéral. Et si demain, nous pouvons continuer, comme on le fait déjà, à parler aux uns et aux autres, nous ne manquerons pas de continuer à le faire.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Je partage votre avis, Monsieur le Ministre, de ne pas s'immiscer dans la gestion des entreprises mais ici, c'est une entreprise qui exporte beaucoup, qui est dans une région difficile et ce conflit social donnait l'impression de s'enliser.

Lorsque je vous demandais pourquoi ne pas envoyer un émissaire, c'était vraiment pour essayer d'aplanir et de ne pas laisser dégénérer une situation qui aurait pu arriver à des licenciements, à un dépôt de bilan dont on se passerait bien pour le moment.

(Mme Pary-Mille, Commissaire, prend place dans le fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME CORNET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR «LES BÂTIMENTS PRIS EN LOCATION PAR LE SERVICE WALLON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (FOREM) OU LUI APPARTENANT»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cornet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur «les bâtiments pris en location par le service wallon de l'emploi et de la formation (Forem) ou lui appartenant».

La parole est à Mme Cornet pour poser sa question.

Mme Cornet (MR). – Je vous ai posé une question écrite au mois de décembre 2008 et cette question portait sur les locations de bâtiments par le FOREM en Région wallonne. Je ne serais pas revenue vers vous en Commission si je n'avais été étonnée de la réponse ou des défauts de réponse qui m'ont été fournis. L'objectif de ma question est de simplement exercer mon rôle de parlementaire et par là, de me forger un raisonnement sur la manière dont le FOREM, notamment, gère les deniers publics d'un point de vue général.

Il s'agissait, je le précise, d'obtenir de votre part un tableau reprenant l'ensemble des bâtiments pris en

location par le FOREM, le loyer payé par le FOREM pour chacun d'entre eux, de même que la surface de chacun de ces bâtiments, la date de début et de fin de contrats de bail, le cas échéant.

C'est une question qui est, *a priori*, assez logique par rapport aux préoccupations qui sont les nôtres.

Le 7 janvier 2009, j'ai eu une réponse incomplète, je vous l'ai indiqué. Il y avait effectivement une liste qui m'était transmise, des bâtiments qui étaient loués par le FOREM mais je n'avais aucun chiffre quant aux loyers consentis pour ces locations d'une part, de même que par rapport à la question des surfaces des bâtiments loués.

Par contre, et je tiens à vous remercier à l'occasion de cette question, j'ai eu une série d'informations que je n'avais pas sollicitées. Mais dans la perspective de me faire un raisonnement complet, je me permets de revenir vers vous pour avoir certaines précisions puisque de longue date, vous avez fait aveu du souhait de grande transparence à l'égard de ce Parlement. Comme je suis quelqu'un de bonne volonté et relativement confiante, je me permets de revenir vers vous.

J'aimerais, en tout état de cause, avoir un éclairage sur les politiques qui sont menées par le FOREM en matière de location de bâtiments. J'aimerais une réponse complète à l'ensemble des questions que j'ai posées et je me permets, à l'occasion de cette question, d'ajouter qu'il m'intéresserait de connaître le nom des propriétaires de certains bâtiments mis en location au FOREM et le nombre d'équivalents temps plein qui travaillent dans ces bâtiments.

J'en profite pour élargir mon propos aux bâtiments appartenant au FOREM. Pourriez-vous me communiquer un relevé de ceux-ci? Par là, je veux comprendre quelle est la politique immobilière que mène le FOREM. Dans ce cadre-là, le FOREM évalue-t-il fréquemment l'intérêt, pour lui, d'acquérir certains bâtiments qu'il loue notamment aujourd'hui.

Je souhaiterais enfin obtenir un point sur l'utilisation effective de ces bâtiments par le FOREM, autrement dit les surfaces prises en location ou appartenant au FOREM. La surface inoccupée dans certains bâtiments est-elle importante? Pouvez-vous me communiquer des chiffres en la matière quant à l'inoccupation effective et l'inoccupation liée aux horaires de fermeture des bâtiments pendant les heures de bureau? Par exemple, et je veux illustrer mon propos et la raison de la question que je vous pose aujourd'hui, je suis particulièrement étonnée de constater que le carrefour Emploi-Formation de Namur, qui est installé dans des bâtiments flambants neufs avenue Prince de Liège à Jambes, sont fermés dès 12h30'.

Donc, ces bâtiments qui sont sans doute loués à des prix importants et qui coûtent sans doute à la Région wallonne, sont fermés dès 12h30'.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – En réponse à la question écrite n°63, dans laquelle vous demandiez explicitement et uniquement, je reprends vos termes, «*un tableau reprenant l'ensemble des bâtiments pris en location par le Forem, le loyer payé (...) pour chacun d'entre eux, la surface en de chacun de ces bâtiments, ainsi que la date de début (et le cas échéant de fin) de contrat*», je vous ai adressé, en date du 6 janvier, au Parlement, une réponse complète qui comprend tous les bâtiments. Ainsi, le 1er de la liste à titre d'exemple: Administration centrale, Boulevard Tirou, Charleroi, date de début 2007 et vous avez le loyer de base, le loyer actuel, la périodicité du loyer et la surface. J'ai d'ailleurs ici la copie intégrale des éléments envoyés par écrit et par e-mail.

Vous avez donc reçu, sauf erreur de ma part, et de manière complète, car quand vous dites de manière incomplète, je vous ai donné la liste de tous les bâtiments loués par le Forem.

Mme Cornet (MR). – Je suis désolée, mais je n'ai pas eu cette réponse de la part du Parlement sinon je ne me permettrais pas de revenir en Commission avec une question comme celle-là.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je suis évidemment tout à fait disponible pour vous déposer l'intégralité...

Mme Cornet (MR). – Cela me ferait grand plaisir.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je ne vais pas redire ce que mes collaborateurs avaient préparés mais voilà, je suis étonné parce que je pensais avoir intégralement et complètement répondu à la question.

Que fais-je? Je vous la transmets? Je vais demander à M. le Huissier de faire une copie.

Parallèlement à cela, j'ai ici tous les bâtiments qui appartiennent au FOREM, inoccupation totale ou partielle et je suis tout à fait disponible à vous les communiquer.

Mme Cornet (MR). – Oui, cela m'intéresserait vraiment.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Aucun souci pour que vous ayez tous les éléments en

main. Mais si je commence à la lire, cela va être fastidieux.

Mme Cornet (MR). – Je ne vous demande pas de m'en faire la lecture et croyez bien que si j'avais eu une réponse complète à ma question, en aucun cas, je ne serais revenue devant cette Commission avec cette question.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Dès que M. le Huissier reviendra, je lui transmettrai ma réponse et je vous donnerai tous les éléments complémentaires à cet égard.

Mais comme je vous l'ai dit, les éléments sur lesquels vous m'avez interrogés, j'y ai répondu en janvier et transmis au Parlement.

Mme Cornet (MR). – Mes collaborateurs sont présents dans la salle et ont les documents qui m'ont été communiqués et ils ne sont pas complets comme vous l'indiquez.

Je ne mets pas en doute ce que vous me dites, mais je vous précise simplement la situation.

(M. Luperto, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Pour les bâtiments qui appartiennent au FOREM, seul ou en copropriété, la liste exhaustive comporte 69 sites, 63 dont le Forem est propriétaire et 6 dont il est copropriétaire. Je transmettrai les listes complètes dès que Monsieur le Huissier sera revenu.

En ce qui concerne la politique immobilière menée par l'Office et en particulier les choix opérés entre location et achat, le Forem indique être conscient des inconvénients liés à une location à long terme, en particulier au niveau du coût que cela engendre (coûts de maintenance, investissements nécessaires pour adapter le bien loué aux besoins, pour pallier le vieillissement du bien, etc.) mais aussi le fait qu'on n'est pas propriétaire et que cela peut avoir un impact. En outre, le bail ne pouvant pas toujours être prolongé, il faut y ajouter, le cas échéant, les coûts de déménagement et tous ses corollaires.

Chaque fois qu'il le peut, et qu'il y a un bâtiment occupé par le FOREM et que le propriétaire veut le mettre en vente, l'Office indique qu'il fait réaliser une évaluation complète intégrant tant le risque de résiliation du bail par le propriétaire actuel ou futur, que l'impact financier, mais aussi la nécessité à long terme du bien pour pouvoir le prendre.

Toutefois, vu le manque de disponibilités budgétaires en patrimoine, et comme vous le savez, le FOREM a cette particularité qui est une hérésie mais bon, on vit avec, et qui est qu'il n'y a pas de titre 2, c'est-à-dire pas de chapitre à l'extraordinaire pour reprendre quelque chose que vous connaissez en termes de comptabilité communale. L'Office privilégie actuellement les locations avec option d'achat étalée dans le temps. C'est par exemple le cas des nouvelles implantations du FOREM Conseil de Namur où l'option d'achat doit être levée en 2010. Autre exemple, Verviers où la levée d'option s'est faite en 2008 et où nous avons pu réaliser le paiement parce que nous avions les disponibilités budgétaires pour lever l'option.

Étant donné que nous n'avons pas, avec mon collègue Marc Tarabella, les capacités de tout prévoir, nous le faisons comme cela. Et lorsque nous avons la disponibilité budgétaire, nous levons l'option.

En ce qui concerne l'utilisation effective des bâtiments, le FOREM indique que l'immense majorité des surfaces achetées ou louées sont occupées, à l'exception notoire de quatre bâtiments : les Centres de formation de Mariembourg (inoccupé) et de Cointes (occupé à 10 %) ainsi que deux anciens bâtiments namurois (Boulevard Cauchy — inoccupé — et rue Jean-Baptiste Brabant — occupé à 50 %). Ces quatre immeubles sont aujourd'hui mis en vente.

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, je vais prendre connaissance, avec beaucoup d'intérêt, des réponses que vous venez de me communiquer. Le cas échéant, si des questions restent posées ou si certaines choses sont surprenantes, je me permettrai de revenir vers vous.

Il m'intéresse, par rapport notamment à la démarche de location avec option d'achat, d'avoir des précisions sur la levée d'option qui a été effectuée en 2008 à Verviers, quant au coût de cette acquisition, à la personnalité des intervenants dans le contrat, etc. Si vous n'avez pas d'informations à me communiquer maintenant, je me permettrai de vous les demander par la suite.

D'autre part, par rapport à la problématique de l'occupation des bâtiments, j'ai entendu la réponse que vous me fournissez. Je pense qu'il faut investiguer davantage, en ce sens, comme je vous l'ai indiqué, nous relevons dans Namur un bâtiment qui, à 12 heures 30', n'est plus occupé, qui coûte notamment en chauffage, en entretien, etc. C'est le genre de remarque et de réflexion qu'il convient de conduire, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, que l'on soit au Gouvernement ou dans un Parlement.

J'accueille votre observation ou votre réponse avec beaucoup d'intérêt. Effectivement, ce sont des éléments de réflexion qu'il faut avoir à l'esprit, dans des perspectives de bonne gestion d'un point de vue général, notamment par rapport à l'utilisation des

bâtiments, la pertinence de cette utilisation, par rapport au coût de l'énergie, par rapport à toute une série de raisonnements.

J'ai entendu votre réponse, je vais approfondir le raisonnement, mais j'invite également le Gouvernement et votre administration à le faire.

QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PERTES D'EMPLOI ANNONCÉES AU SEIN DES USINES DE SAINT-GOBAIN D'AUVELAIS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les pertes d'emploi annoncées au sein des usines de Saint-Gobain d'Auvelais ».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous interroger sur les initiatives que vous avez prises suite à l'annonce par la société Saint-Gobain d'Auvelais (Sambreville) d'une restructuration devant conduire à la suppression de 241 emplois sur un total de 882 personnes actuellement employées.

Ainsi, 101 emplois pourraient être supprimés au sein de Saint-Gobain Sekurit et 140 emplois chez Saint-Gobain Glass. Nous en sommes actuellement au stade de la phase 1 de la « procédure Renault », le stade dit « informatif ».

L'annonce de cette restructuration est donc un réel drame social pour la région de la Basse Sambre.

L'industrie du verre est une industrie de pointe, par rapport à laquelle la Wallonie a une longueur d'avance sur d'autres régions d'Europe et qui peut jouer un rôle majeur par rapport aux défis énergétiques de demain. Il est donc crucial pour les écologistes qu'elle reçoive le soutien qu'elle mérite, tant de façon directe, via une intégration dans les plans fédéraux et régionaux de relance et des aides plus fortes à la Recherche et au Développement que, de façon indirecte, via les aides octroyées aux ménages et aux collectivités pour la réalisation d'économies d'énergie.

Vous aviez déjà répondu à une question d'actualité sur le sujet le 9 février dernier. Vous aviez alors annoncé votre intention de prendre contact avec les directions nationale et internationale du groupe Saint-Gobain. Pouvez-vous nous dire où en sont ces contacts ? Avez-vous pu apporter à ces deux directions des éclaircissements sur les possibilités d'aides publiques susceptibles d'éviter un désastre social ?

Quelles sont les échéances futures dans ce dossier ? Où en est la concertation avec les représentants des travailleurs ? Avez-vous eu un contact avec la Ministre fédérale de l'Emploi par rapport à ce dossier ? Si oui, quelle en fut la teneur ?

Avez-vous reçu des informations sur le temps que pourrait durer la phase 1 de le procédure « Renault », la durée de cette phase de concertation n'étant pas fixée par la loi ?

Pensez-vous qu'une alternative viable à cette restructuration massive puisse être envisagée ?

Enfin, la rénovation du 2ème *float* a été suspendue, alors que la plus grande partie des investissements ont déjà été mis en œuvre.

La remise en service de cet outil est pourtant le gage de la pérennité et de l'avenir du projet industriel de Saint-Gobain dans la Basse-Sambre.

Avez-vous examiné les modes d'action à travers lesquels la Région pourrait encourager la finalisation de ces investissements et la remise en service de l'outil ?

D'avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – C'est évidemment pour moi un dossier tout à fait important, comme tous les dossiers économiques, mais nous savons que pour la région de la Basse-Sambre, que je connais bien personnellement, ce sont évidemment deux sociétés qui sont structurantes pour le bassin économique de Sambreville et bien au-delà de Sambreville.

Il est clair que voici une entreprise qui est une entreprise de pointe, qui avait décidé de remettre en ordre, de réparer toute une installation de production pour, justement, faire appel à toutes ses capacités possibles et d'améliorer l'utilisation, et qui se trouve dans deux secteurs touchés, la construction d'une part, et l'automobile d'autre part, ce qui nous amène à plus de 240 emplois touchés (140 pour Saint-Gobain Glass et 101 pour Sekurit.)

Il y avait déjà eu, au travers des deux entreprises, la mise en place des mesures de chômage économique. Vu l'agravation de la crise dans le secteur automobile, on assiste à une chute brutale et

quasi verticale, ce n'est pas une pente, même raide, ce sont des abandons de commandes très importants.

Le redémarrage d'un des deux fours *floats* à l'arrêt pour travaux est ainsi repoussé d'au moins une année. C'est donc évidemment une grosse interrogation.

Nous avons eu des contacts avec les organisations syndicales et avec la direction. Le bourgmestre de Sambreville, ici présent pour d'autres raisons, m'a accompagné, parce que c'était vraiment très important. Nous avons examiné, avec les deux parties, les possibilités. On est effectivement toujours, aujourd'hui, dans la phase de la loi Renault, la phase 1, qui ne fixe pas de délai, ce qui permet de travailler sans contrainte de délai mais qui, d'un autre côté, laisse les travailleurs dans l'incertitude quant à leur avenir, et cela c'est l'élément pervers des choses.

Un comité d'entreprise se tiendra dans le courant du mois de mars et il devra clarifier un peu. Cela ne veut pas dire qu'on terminera ce jour-là. Ce que nous voulons absolument faire avec les organisations syndicales mais aussi avec l'entreprise, c'est d'examiner maintenant toutes les opportunités pour pouvoir sortir par le haut de cette crise, c'est à dire de remettre en mouvement l'entreprise. Je suis évidemment tout à fait préoccupé sur le site, dans la mesure où on passe à des licenciements directs, parce que l'entreprise considère que dans ses volumes de production, c'est au moins toute l'année 2009 qui sera concernée et qui sera touchée.

Notre question aujourd'hui, et la manière dont j'aborde les choses, c'est de travailler avec l'entreprise. C'est pour cela que nous n'avons pas encore été aujourd'hui auprès du Gouvernement fédéral, avec un certain nombre de demandes, car il faut préciser comment on peut améliorer et sortir, en terme de compétitivité, pour que les usines d'Auvelais puissent être celles qui, le plus rapidement possible, au moment où il y aura une reprise d'activités, déterminent que ce sont ces *floats*-là qui doivent être remis en mouvement.

J'ai marqué ma disponibilité pour aller exposer la manière dont nous pouvions voir les choses chez Saint-Gobain à Paris, de telle manière à ce qu'on soit tout à fait conscient des opportunités que cela peut apporter.

(M. Wesphael s'exprime hors micro)

Pour terminer sur ce sujet très important, je suis convaincu que c'est un combat. Il faudra se battre pour redynamiser, relancer l'ensemble du site, mais c'est un combat qui, à mes yeux, doit être gagné parce qu'il y a la possibilité de le gagner et d'assurer la pérennité du site. Mais, tant les organisations syndicales que la direction locale, que les autorités publiques, elles doivent se solidariser pour faire de ce site un site d'excellence et qui redémarrera complètement après la crise. C'est notre enjeu en tout cas.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre. Je pense tout d'abord que c'est une entreprise capitale pour la Wallonie, tout à fait stratégique, particulièrement endogène et de pointe. Elle réunit vraiment toutes les conditions du futur wallon. Il faut donc tout faire, à la fois pour sauver l'emploi et sauver l'activité, ce qui est intimement lié.

Je pense que, avec le plan de relance, notamment en ce qui concerne l'isolation des maisons, des bâtiments publics en Wallonie, c'est, demain, potentiellement des marchés extrêmement importants qui feront appel à la technologie du verre et à la technologie de pointe du verre.

Il faut donc absolument trouver toutes les pistes possibles et imaginables pour un bois de rallonge public, pour maintenir l'emploi dans cette phase transitoire. Cela me semble tout à fait capital, parce qu'il est certain que cette entreprise est promue à un avenir important sur notre territoire, dans les trois ans à venir.

Il est vrai que si on avait eu le plan de relance deux ans plus tôt, c'est à dire si on avait eu le tiers-investisseur deux ans plus tôt, Saint-Gobain serait déjà sur ces marchés-là. Nous sommes donc deux ans trop tard.

(M. le Ministre Marcourt s'exprime hors micro)

Vous pouvez ne pas être d'accord, mais cela ne change rien.

Ma deuxième réflexion est beaucoup plus globale et dépasse le cadre wallon. Elle n'est peut-être pas non plus la solution ni ce que, à ce stade, je défendrais prioritairement, mais face à ce type de restructuration dans un certain nombre d'activités régionales, est-ce que des solutions plutôt que des licenciements secs — y compris dans une phase transitoire — ne seraient pas plus intéressantes en ce qui concerne la réduction du temps de travail ? Je n'ai pas dit que c'était la solution, je dis que c'est une piste, d'autant que nous savons ici qu'on n'est pas dans le long terme. Donc, il vaut peut-être mieux garder les gens sur place, avec une réduction du temps de travail à la clé, et forcément une diminution, pendant un certain temps, des revenus plutôt que de perdre le personnel et le mettre dehors pendant un temps court. Voilà une des pistes que je vous suggère d'examiner en profondeur.

(M. le Ministre Marcourt s'exprime hors micro)

Mais ça ne peut se faire qu'avec les délégations syndicales évidemment.

INTERPELLATION
(SUITE)

INTERPELLATION
DE MME CORNET À M. TARABELLA,
MINISTRE DE LA FORMATION,
SUR
« LES CENTRES DE FORMATION DE L'IFAPME »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Cornet à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur «les Centres de formation de l'IFAPME».

La parole est à Mme Cornet pour développer son interpellation.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, l'IFAPME s'appuie sur un réseau de neuf centres de formation répartis géographiquement sur 14 sites en Région wallonne. Elle coordonne ces centres sur le plan pédagogique, administratif et financier.

Le Centre PME-Formation de Charleroi couvre les arrondissements de Charleroi et de Thuin. Il s'adresse aux adolescents et adultes, hommes et femmes, qui veulent apprendre ou se perfectionner dans un métier artisanal, commercial ou de services qu'ils souhaitent pratiquer comme indépendants ou collaborateurs qualifiés de PME.

Les actions de formation vont de la formation de base en alternance pour les jeunes à partir de 15 ans jusqu'à la formation continue pour les adultes. L'offre de formation se décline en quatre grands axes: l'apprentissage, la formation Chef d'Entreprise, la formation continue et l'accompagnement à la création d'entreprises.

Je vous ai récemment adressé quelques questions écrites à ce propos. C'est ainsi que j'ai sollicité de votre part l'organigramme du Centre PME-Formation de Charleroi de même que celui des autres Centres de formation du réseau IFAPME, les audits réalisés par le passé au niveau du Centre de Charleroi, les derniers rapports d'activités et la composition du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Et j'ai reçu quelques réponses, lesquelles n'ont pas manqué de m'interpeller, notamment parce que, d'abord, vous refusez, et je m'étonne de cela, de me communiquer les audits réalisés par le passé, deux à ma connaissance.

J'aimerais savoir pourquoi, alors que vous et votre collègue M. le Ministre Marcourt, en remarquable duo, vous nous affirmez tout votre souci, votre volonté de transparence. Est-ce que je vous prends en défaut ou est-ce juste une erreur dans la réponse qui m'a été fournie?

Si je vous lis bien, ceux-ci sont destinés uniquement au comité de gestion de l'IFAPME. Or, en tant que parlementaire, chargée du contrôle de l'action du Gouvernement, lequel est notamment responsable du bon fonctionnement de l'IFAPME, je m'étonne que vous ne compreniez pas que je m'intéresse à ce genre de question et que, légitimement, je revendique la possibilité de prendre connaissance de ces documents du plus grand intérêt.

L'opposition n'a-t-elle donc pas, selon vous, le droit d'exercer sa mission?

Je souhaiterais aujourd'hui pouvoir disposer de ces documents, s'il vous plaît, Monsieur le Ministre.

Ensuite, vous refusez également de me communiquer les rapports d'activités. Pour quelles raisons?

Je souhaiterais également pouvoir disposer de ces documents, s'il vous plaît!

Enfin, l'organigramme du Centre PME-Formation de Charleroi n'a d'organigramme que le nom. Sa présentation est basique, on y retrouve aucune affectation précise, pas plus qu'une liste de tâches et encore moins de structure hiérarchique. Bon sang! Cela ne vous interpelle-t-il donc pas?

Détail amusant, dois-je le souligner, la date qui figure en bas du document qui m'a été communiqué est le 23 décembre 2008, signe que les questions que j'ai posées n'ont pas manqué de faire mouche et de vous permettre d'actualiser, voire plus, ce document.

Par ailleurs, il me revient qu'une procédure de marché public relative à la réalisation d'un audit externe sur le management du personnel du Centre PME-Formation de Charleroi vient d'être initiée. Quelle bonne nouvelle! Pourriez-vous nous dire pourquoi cet audit a été initié? Quels sont les problèmes qui ont été rencontrés ou que vous anticipez ou que vous devinez, en homme intelligent que vous êtes? Quels sont vos objectifs? Pourquoi l'audit se concentre-t-il sur les aspects liés au management du personnel?

Par ailleurs, pourriez-vous nous décrire la procédure précise qui est suivie pour ce faire? Qui est à l'initiative? Quid du calendrier qui sera observé?

Enfin, pourriez-vous me communiquer le cadre légal de ce centre, ainsi que le nombre de personnes payées par l'IFAPME et m'informer également sur la santé financière de l'ensemble des centres de formation?

Je vous remercie pour les éléments d'information que vous pourrez m'apporter.

M. le Président. – La parole est à M. Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Merci Monsieur le Président. Madame la Députée, évidemment je vais commencer par là, parce que contrairement à ce que vous prétendez, je n'ai pas refusé de vous communiquer les différentes informations que vous demandez. Ce n'est pas mon style et ce n'est pas aujourd'hui que je vais commencer. Mais celles-ci relèvent des prérogatives des centres de formations qui sont, comme je l'ai déjà précisé, des associations sans but lucratif et non des organismes pararégionaux.

En ce sens, de par leur statut, les centres sont soumis au prescrit de l'article 26 de *la loi du 2 mai 2002 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations*, qui contraint les associations à déposer au greffe du tribunal de première instance de leur arrondissement un dossier contenant :

- les statuts de l'association ;
- les actes relatifs à la nomination ou à la cessation de fonctions des administrateurs, des personnes déléguées à la gestion journalière, des personnes habilitées à représenter l'association et des commissaires ;
- une copie des registre des membres ;
- les décisions relatives à la nullité ou à la dissolution de l'association, à sa liquidation et à la nomination de fonctions des liquidateurs, visées à l'article 23, al 1er ;
- les comptes annuels de l'association, établis conformément à l'article 17 ;
- les modifications aux actes ;
- le texte coordonné des statuts suite à leur modification.

Ces informations sont à la disposition de tout un chacun auprès des greffes du tribunal de première instance de l'arrondissement dont relèvent ces Centres.

En ce qui concerne plus précisément les rapports d'activités des centres ou les rapports d'audit, ces derniers sont adressés à l'IFAPME qui exerce, via son comité de gestion, ses missions de tutelle et de contrôle sur les centres en asbl.

Au niveau de la situation du Centre PME de Charleroi, l'organigramme qui vous avait été communiqué apporte toutes les informations utiles, et habituellement attendues, d'un organigramme. Je rappelle d'ailleurs que j'ai à cet effet un organigramme, dont j'ai copie ici.

La description de fonction et/ou les listes des tâches à réaliser sont des informations complémentaires, certes pertinentes, mais qui, à mon sens, relèvent des outils de management interne du Centre. Ces informations connexes ne doivent pas, *a priori*, être reprises entièrement dans l'organigramme de l'organisation visée.

Concernant l'audit du Centre PME de Charleroi, la décision d'initier cet audit de diagnostic sur le management du Centre a été prise par le comité de gestion de l'IFAPME, et ce, à la suite de la présentation de l'évaluation du plan stratégique du Centre. Il semble, en effet, que le Centre carolorégien éprouverait des difficultés à mettre en œuvre son plan stratégique et à atteindre les objectifs fixés. Cet audit de diagnostic ne se centre donc pas exclusivement, comme vous le prétendez, sur le management du personnel du Centre, mais vise trois objectifs, à savoir :

- établir, de manière plus globale, un diagnostic du système de management et des stratégies du Centre PME de Charleroi ;
- analyser les processus existants ;
- formuler des recommandations pertinentes en vue d'améliorer le degré d'efficience et d'efficacité du système de management.

Un rapport reprenant les objectifs, la stratégie et l'organisation ainsi que les recommandations en vue de son amélioration doit être délivré par le bureau d'audit en charge de la mission pour le 9 avril 2009 au plus tard. Ce rapport sera analysé par le comité de gestion de l'IFAPME qui me transmettra les documents utiles ainsi que son analyse.

Le rapport devra, au préalable, avoir fait l'objet d'une lecture contradictoire avec les responsables du Centre PME de Charleroi, et reprendre également les remarques jugées pertinentes du Centre de formation.

Cet audit, mobilisant un budget inférieur à 65.000 euros, s'inscrit dans un marché public par procédure négociée sans publicité. Le cahier des charges de la mission d'audit a été envoyé le 17 février 2009 à neuf prestataires différents.

Les offres devaient être envoyées pour ce lundi 2 mars 2009. Comme je l'ai mentionné précédemment, la mission s'achèvera le 9 avril 2009 avec la remise du rapport. Le pouvoir adjudicateur estime à 10 jours par personne la durée maximale de l'audit.

Par ailleurs, afin d'assurer au mieux le suivi de cet audit de diagnostic, un Comité d'accompagnement de la mission a été institué.

Ce Comité sera composé comme suit :

- Monsieur Patrick Monteyne, directeur financier de l'IFAPME ;
- le président et le directeur du Centre de formation PME de Charleroi ;
- les cadres dirigeants du Centre de formation PME de Charleroi (au maximum 2 personnes) ;
- un membre du comité de gestion de l'IFAPME ;
- et le prestataire de services.

Le Comité d'accompagnement sera présidé par un des représentants du pouvoir adjudicateur, c'est-à-dire l'IFAPME. Il assurera la coordination administrative de la mission et en vérifiera la bonne exécution conformément aux clauses et conditions du cahier spécial des charges. Le Comité se réunira au début et à la fin de la mission. Les réunions du Comité d'accompagnement feront l'objet d'un compte rendu approuvé par ses membres et transmis à ceux-ci dans les 15 jours calendrier qui suivent.

Pour répondre à votre question sur le cadre légal du Centre PME Charleroi, je vous renvoie ici au décret du 17 juillet 2003 portant constitution de l'IFAPME, et en particulier à l'article 2, §10, qui précise que «Le Centre de formation est l'association agréée par le Gouvernement wallon par ou en vertu de l'article 16 de l'accord de coopération du 20 février 1995, modifié par l'avenant du 4 juin 2003».

L'article 16 de l'accord de coopération précise quant à lui que «Le Collège de la Commission communautaire française et le Gouvernement wallon déterminent, chacun pour ce qui le concerne, les conditions d'agrément et de retrait d'agrément des Centres de Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, ci-après dénommés «les Centres», sur proposition de l'entité visée à l'article 15bis et relevant de son autorité.

Les Centres sont constitués en associations sans but lucratif régies par la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux asbl et aux établissements d'utilité publique.

Le collège de la Commission communautaire française et le Gouvernement wallon agréent les Centres et retirent leur agrément, chacun pour ce qui le concerne, sur proposition de l'entité visée à l'article 15bis et relevant de son autorité. L'association doit être ouverte:

- à toutes les organisations professionnelles régionales de Classes moyennes et de travailleurs indépendants répondant aux conditions fixées par ou en vertu des lois relatives à l'organisation des Classes moyennes coordonnées le 28 mai 1979 et ses arrêtés d'exécution ;
- aux groupements interprofessionnels, membres d'une fédération nationale interprofessionnelle répondant aux conditions fixées par ou en vertu des lois relatives à l'organisation des Classes moyennes coordonnées le 28 juin 1979 et ses arrêtés d'exécution.

Les statuts de l'association doivent répondre aux conditions fixées, chacun pour ce qui le concerne, par le collège de la Commission communautaire française et le Gouvernement wallon. Ces statuts prévoient, notamment, l'engagement d'accomplir les missions visées à l'article 22.

Sur proposition de l'IFAPME, le Gouvernement wallon détermine (...) les conditions d'agrément et de retrait d'agrément des directeurs de centres.

Sur le nombre de personnes engagées au sein du Centre PME Charleroi, et payées par l'IFAPME en qualité de tiers-payants, cette information est déjà reprise dans l'organigramme à votre disposition. Il s'agit de 6 formateurs de connaissances générales (en CDI), de trois formateurs principaux (en CDI), des formateurs de connaissances professionnelles rémunérés par heure de cours (vacataires), des trois éducateurs et d'un conseiller en éducation. Soit un total de 13 personnes sous CDI, auxquels s'ajoutent les formateurs «vacataires».

Enfin, concernant votre question relative à la situation financière de l'ensemble des centres de formation du réseau IFAPME, comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, s'agissant d'asbl, les informations financières sont à votre disposition auprès des greffes du tribunal de première instance de l'arrondissement dont relèvent ces centres.

Sachez toutefois que, dans un souci de bonne gouvernance, l'Institut IFAPME, via son comité de gestion, exerce bel et bien ses missions de contrôle et de suivi de ces asbl, comme en témoigne la procédure d'audit externe initiée pour le Centre PME de Charleroi, dont on vient de parler.

J'espère ainsi avoir répondu à vos interrogations. Je ne résiste pas au plaisir d'être le plus complet possible. Puisque je vous ai beaucoup parlé du tribunal de première instance, je vais annexer aux documents l'adresse du tribunal de première instance de Charleroi, qui est situé avenue Général Michel, au numéro 1, à Charleroi. Je vous ai également imprimé les itinéraires à partir du Parlement wallon: il y a exactement 40 minutes de route, par trafic normal, pour un peu plus de 38 kilomètres.

Ou de la Mairie de Montignies-le-Tilleul, parce que je sais que vous y êtes aussi souvent, qui est située 5, rue de Marchienne, à Montignies-le-Tilleul; et là, vous n'avez qu'un peu plus de 8 kilomètres pour dix minutes de trajet.

Cela, je tenais vraiment à les annexer à ma réponse, parce que ce seront aussi des éléments qui pourront vous être utiles, Madame Cornet.

Je vous remercie d'avoir été très attentive à ma réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Ne vous inquiétez pas, Monsieur le Président, ma réponse sera tout aussi légère que la réponse du Ministre.

J'observe que «qui peut le plus, peut le moins», c'est bien connu. M. le Ministre s'amuse beaucoup de nos questions et interpellations, mais il pourra me concéder le fait qu'en tant que pouvoir subsidiant

notamment, et en regard de la loi sur les asbl, derrière laquelle il se retranche pour ne pas nous communiquer une série d'informations, il a, d'une part, tous les éléments que nous demandons à sa disposition, et le contraire serait dramatiquement inquiétant puisque en principe, le contrôle de l'utilisation des deniers publics suppose notamment que l'on communique à M. le Ministre toute une série d'éléments, dont ceux-là; et d'autre part, je m'amuse beaucoup de voir que l'on pourra toujours vous recycler en champion du renvoi de la patate chaude. C'est pas mal, au moins je suis certaine que vous ne manquerez pas d'activités.

Quant à l'agenda de l'audit, j'ai bien compris que nous n'en aurons pas connaissance et que nous n'en disposerons pas, à tout le moins avant la fin de cette législature.

On en tirera les conclusions que l'on veut mais je vous indique quand même qu'il n'y a pas de sotte question, Monsieur le Ministre, et qu'elles ont toutes une raison d'être.

Si on se permet de poser des questions dans un Parlement, c'est sans doute qu'on a des raisons d'en poser, surtout dans un domaine comme celui-là. Je vous remercie.

M. le Président. – Ceci clôture nos travaux.
La séance est levée.

- *La séance est levée à 12 heures 46 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, MR

M. Philippe Bracaval, MR

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

Mme Véronique Cornet, MR

Mme Christine Defraigne, MR

M. Michel de Lamotte, cdH

M. Hervé Jamar, MR

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine

Mme Florine Pary-Mille, MR

M. Jean-Charles Luperto, Président

M. Edmund Stoffels, PS

M. Marc Tarabella, Ministre de la Formation

M. Pierre Wacquier, PS

M. Léon Walry, PS

M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

ALE	Agence locale pour l'Emploi
APE	Aide à la promotion de l'emploi
asbl	Association sans but lucratif
AWEx	Agence Wallonne à l'Exportation
CDI	Contrat à durée indéterminée
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CIFOP	Centre interuniversitaire de formation permanente
CPAS	Centre public d'Action sociale
DIISP	Dispositif intégré d'Insertion socioprofessionnelle
DIS	Droit à l'Intégration sociale
DISP	Dispositif d'insertion socio-professionnelle
EFT	Entreprise de formation par le travail
ETP	Équivalent temps plein
FDF	Front démocratique des Francophones
FEDER	Fonds européen de Développement régional
FEDIS	Fédération belge des Entreprises de Distribution
FGTB	Fédération générale des travailleurs belges
FMI	Fonds Monétaire International
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
GRH	Gestion des Ressources humaines
HORECA	Hôtels, Restaurants, Cafés
IDESS	Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité
IFAPME	Institut wallon de Formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
IPW	Institut du Patrimoine wallon
ISEOR	Institut de Socio-économie des entreprises et des organisations
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
LENTIC	Laboratoire d'études sur les nouvelles technologies, l'innovation et le changement
MCC	Mouvement des citoyens pour le changement
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
MIRE	Mission interministérielle recherche-expérimentation
MIREC	Mission régionale de l'Emploi de Charleroi
ONEm	Office national de l'Emploi
ONSS	Office national de la Sécurité sociale
PFI	Plan Formation-Insertion
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises

PTP	Programme de transition professionnelle
SA	Société anonyme
SELOR	Secrétariat permanent de Recrutement de l'État (Sélectionner - Orienter)
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	Service public fédéral
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
TVAC	Taxe sur la Valeur ajoutée comprise
UCL	Université Catholique de Louvain
ULg	Université de Liège
VITO	Vlaamse Instelling voor Technologisch Onderzoek